

GLOBAL LAND TOOL NETWORK

ENGAGEMENT PAYS



PLAN D'ACTION

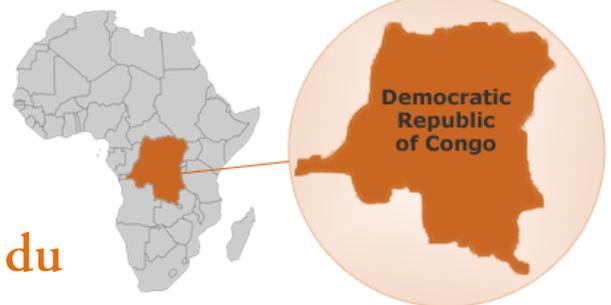
2015-2017



FACILITATED BY
UN HABITAT
FOR A BETTER URBAN FUTURE

République
Démocratique du

CONGO



DRAFT



Août 2015

TABLE DES MATIERES

EXECUTIVE SUMMARY	3
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	7
1.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE, SOCIO- ECONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL	7
1.2. DECALAGE ENTRE LA GESTION DU FONCIER URBAIN ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	8
1.3. LA TERRE COMME UNE DES CONDITIONS NECESSAIRES POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE EN RDC	8
1.4. DROITS LOCAUX FACE AU CADRE LEGISLATIF, INSTITUTIONNEL D'UTILISATION DES TERRES OCTROYEES PAR L'ETAT	9
1.5. DECENTRALISATION ET GESTION FONCIERE EN RDC	12
1.6. L'EST DE LA RDC: UN CONTEXTE FONCIER PARTICULIER	12
2. ETAT DE LIEUX DU PROCESSUS DE LA REFORME FONCIERE EN RDC	21
3. EVALUATION DES CAPACITES DES ACTEURS FONCIERS	22
3.1. INITIATIVES INNOVANTES DU GOUVERNEMENT DE LA RDC	22
3.2. ACTEURS MULTILATERAUX, BILATERAUX ET AGENCES DES NU	23
3.3. ONG INTERNATIONALES	26
3.4. INSTITUTIONS ACADÉMIQUES ET DE RECHERCHE	27
3.5. LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE	28
3.6. AUTRES ACTEURS /INSTITUTIONS PERTINENTS	29
4. COMPLEXITE DE RELATIONS ENTRE LES ACTEURS : BESOINS DE RENFORCER LA COORDINATION	30
5. MATRICE DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS DU FONCIER	31
6. INTERVENTION ET ENGAGEMENT DE GLTN: JUSTIFICATION DE SELECTION DES PROJETS ET PARTENAIRES	34
7. CRITERES DE SELECTION DES ZONES D'INTERVENTION ET OPPORTUNITES	35
8. ANALYSE DE RISQUES	37
9. MATRICE DES OBJECTIFS / COMPOSANTES DU PLAN D'ACTION	38
10. CADRE LOGIQUE	40
11. MIS EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION	44
11. BUDGET	45
BIBLIOGRAPHIE	46

EXECUTIVE SUMMARY

At the crossroad between its immense resources, including agricultural and land, the Democratic Republic of Congo is on its way from a period of conflict towards sustainable development and lasting peace.

With an area of 2.34 million square kilometers and a population of about 71 million people with nearly 70% living in rural areas, DRC has tremendous agricultural and mineral resources, among the largest reserves in Sub-Saharan Africa. Its population density per capita is 27 per square kilometer. The diagnosis of its development has been conducted several times and this giant is gradually awakening from its lethargy caused by years of war and poor governance. As it is in the countries of the South hemisphere, the DRC remains aware that the momentum lies in the development of its agriculture which has enormous potential.

In agriculture, the country has about 135 million hectares of farmland (including non-forestry and non-mountainous lands) representing approximately 34% of the country with only 10% highlighted. About 97% of arable lands have a growing season of more than eight months every year. In addition, 34% of the national territory is agricultural land which only 10% are highlighted. This demonstrates how the land is a significant source of productivity and labor. In 1996, the agriculture sector employed 66% of the workforce.

Unfortunately, the DRC is lagging to break the gap that exists between the management of urban and rural land, food security and land development. Assessments that were carried a few years ago, have shown that the urbanization rate of the Congolese territory will increase from 39 to 51% from 2010 to 2020, while more than thirty years later, the announced acts to organize the layout and equipment of the territory, concerted investments and property development, have not been enacted.

Since 2012, in partnership with the Ministry of Lands Affairs (*Ministère des Affaires Foncières*), UN-Habitat through GLTN already has numerous interventions in DRC in regards to supporting the land reform process, promoting knowledge such as the study on women's access to land in post conflict, supporting the land sector coordination and developing pro-poor lands tools such as the Social Tenure Domain Model (STDM) in post land mediation areas, and undertaking capacity development interventions at national and local levels to address the capacity gaps of s land stakeholders. The interventions also seek to contribute to a more cohesive institutional and legal framework on land administration and management.

The DRC is one of the GLTN priority countries for engagement identified for the initial roll out of country level work in 2014, with the intention to undertake extensive land tool testing and implementation in the coming years.

This three-year Plan of Action (2015-2017) has the goal to contribute to a building on the gains of past and current achievements of key land stakeholders in the country, particularly the UN-Habitat land programmes that GLTN has been supporting since 2011. 2

Over-all impact: The GLTN engagement in DRC wants to contribute the national aim of peace and stability through the promotion of tenure security, food security through improved livelihood of farming families and better urban management.

Long-term Objectives: This plan of action intends to contribute to the improvement of land management systems through better knowledge management, catalyzing land stakeholders for improved coordination and promoting pro-poor, gender-responsive and conflict-sensitive land tools.

Main areas of interventions

1) *Support the land reform process, knowledge management at national and/or provincial level(s) - focus .Land sector review, transparency in land administration, dialogue among land stakeholders / thematic groups.*

2) *Land sector coordination platform - (Improved Central-local government dialogues, catalyzing civil society platforms, and support to donor coordination)*

3) *Testing and developing tools* - focus on (i) promotion of good land security practices; the experimentation and dissemination of innovative tools for land security, (ii) documenting what has been done by the various actors highlighting successes, challenges and lessons learnt. Participatory enumeration and STDM, land mediation and GEC (current) and land use planning, transparency in land administration, PILaR (additional)

Intermediate Outcomes

Outcome 1: A pro-poor national land policy is developed.

Performance indicators: (i) Number of regulatory laws and texts and pro-poor land policies finalized and submitted to legislative bodies (Ministers, Primature, Parliament, Senate, provincial government and provincial parliaments); (ii) Number of local organizations, platforms, youth and women involved in the development process of land pro-poor policy.

Outcome 2: Catalyzing multi-sided platforms and coordination of multi-stakeholder initiatives in the land sector promoted and strengthened.

Performance indicators: (i) Existence of functional working groups of technical and financial partners at national level; (ii) Existence of thematic groups at national and provincial levels; (iii) Number of partners, policy makers and land actors actively supporting the implementation of the national land policy; (iv) Increasing of resources mobilized to support the pro-poor land interventions; (v) Number of pro-poor land interventions influenced by change agents.

Outcome 3: Pro-poor gender-responsive and conflict-sensitive land tools tested, implemented and evaluated at local, provincial and national levels.

Performance indicators: (i) Number of land stakeholders involved to actively contribute in improving the land sector; (ii) Number of practitioners in land forms who participate in learning activities/exchange of experience on approaches and methods of the continuum of land rights; (iii) Number of targeted partners with acquired knowledge and skills in implementing tools, methods and approaches of the continuum of land rights; (iv) Number of national, provincial and local authorities that take ownership and disseminate the tools, methods and approaches of the continuum of land rights; (v) Number of provinces with land mediation database; (vi) Number of organizations that have joined the land mediation approach in their humanitarian response programs. (vii) Number of local organizations, youth and women involved in advocacy for the implementation of land reform.

GLTN's catalytic engagement: rationale for selection of projects and partners

As mentioned below, DRC land sector is complex with different actors, interests and degrees of influence. Stakeholders and initiatives have been identified and analyzed using the GLTN assessment framework applying a fit-for-purpose change model.

GLTN will support existing projects and provide value-addition to stakeholders and initiatives that show shared core values for the securing tenure for the urban and rural poor, capacity and potential to generate new knowledge, improve and expand relations and eventually, influence power relations.

The main results of this analysis are highlighted below.

Area of intervention	Outcomes	Involved partners		Why these partners?
		Keep engaged	Keep informed	
Land reform process / Knowledge management and partnership building	A large scale pro-poor land policy is developed	UN-Habitat, Ministère des Affaires foncières, Ministère de l'agriculture, Ministère de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat, CONAREF, Provincial Government and land administration World Bank, Civil society platform (CACO), AJWS, RRI, PNUD, SDC, WWF,WCS, ANATC, Hollande, Union Européenne	ICCO, RFN, CORDAID, IRC, NRC, IFDC, PNUD, FAO, HCR, MONUSCO, LOUVAIN, NCA,ARC, CRS, JRS,RFUK, OXFAM, FPAM, EPER SUISE, AI, NRC, CCFD, ZOA, VECO, IFDC, WWF, UHAKI SAFI, MONUSCO, USAID, Belgique	Already engaged with in the land reform / pilot project
Land sector coordination platform	Synergies (platforms) and coordination of multi-stakeholder initiatives of land sector are promoted and strengthened.	Ministère des Affaires foncières, Ministère de l'agriculture, Ministère de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat, CONAREF, World Bank, GIZ, SDC DDC,CTB , USAID, DFID,SIDA, HOLLANDE, AJWS, RRI, PNUD, Gouvernement provincial, administration foncière, WWF,WCS, ICCO,RFN,CORDAID, NRC, EPER SUISE, UHAKI SAFI, AI, FIDA, FAO, HCR,MONUSCO, MONUSCO, ICCN, ILC, USAID, Suède, DFID, ANATC, Hollande, AI, LPI, UN-Habitat, Union Européenne	IRC, IFDC, LOUVAIN, NCA, ARC, CRS, JRS, RFUK, OXFAM, FPAM, AI, NRC, CCFD, ZOA, VECO, IFDC, WWF	Already engaged with in the coordination working group/ pilot project
Testing and developing tools	Pro-poor land tools and gender sensitive tested, implemented, evaluated and disseminated at local, provincial and/or national levels.	UN-Habitat, Ministère des Affaires foncières, Ministère de l'agriculture, Ministère de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat, CONAREF, Provincial Government and land administration, Civil society Platform, IFAD, World Bank, Union Européenne, Université Chrétienne Bilingue du Congo (UCBC)	ICCO, RFN, CORDAID, IRC, NRC, IFDC, PNUD, FAO, HCR, MONUSCO, LOUVAIN, NCAI, ARC,CRS, JRS, RFUK, OXFAM, FPAM, EPER SUISE, AI, NRC, CCFD, ZOA, VECO, IFDC, RRI, WWF, UHAKI SAFI, MONUSCO, USAID, Suède, Hollande, Belgique, ERAIF	Already developed land tools / learnings experience in others countries (IFAD and UN-Habitat/GLTN)

Implementation of Plan of Action

The implementation of this Plan of Action must pass through an In-House Agreement with UN-Habitat Regional Office for Africa and others stakeholders to be identified at the local, provincial and national level. GLTN will recruit in-country staff personnel to increase its capacity at the country level. The institutional arrangements for the management and monitoring and evaluation already exists within GLTN but will be adapted to the realities of full-scale existing programs and taking into account the ongoing reforms commissions.

The chances and opportunities to succeed in this plan are based on (1) the existence of fertile soil; prerequisite for food security in DRC; (2) possible management of local rights in a legislative, institutional land use granted by the State; (3) valuing the experience in Eastern DRC which, despite the context of war and insecurity, develops land reform pilot tracks; (4) the existing leverage of the process of land reform in the DRC accepted by all; (5) activation of capacity of property players unprecedented in Africa that would be sufficient to support a marked path; (6) commitment to support active multilateral and bilateral actors and UN agencies who have already been working together in a space of structured collaboration and consultation for a long time.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE, SOCIO- ECONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL

La République Démocratique du Congo (RDC) est le deuxième pays d'Afrique en termes de surface (équivalent aux deux-tiers de l'Union Européenne) et le quatrième pays le plus peuplé du continent africain. Sa densité de la population par habitant est de 27 habitants au km². Avec une superficie de 2,34 millions de km² et une population d'environ 71 millions d'habitants (dont près de 70% vit en milieu rural), elle possède d'immenses ressources agricoles et minérales parmi les plus grandes réserves de l'Afrique Sub-saharienne¹.

Au niveau politico-administratif, la République démocratique du Congo (RDC) est passée de onze à vingt-six provinces² depuis juillet 2015. Il ressort de la loi électorale du 09 mars 2006 et de la loi organique du 07 octobre 2010 sur la décentralisation que les chefs des secteurs sont élus par le Conseil de secteur ; tandis que les chefs de chefferie sont désignés selon la coutume et investis, comme les chefs de secteur, par les pouvoirs publics³.

Sur le plan économique⁴, bien avant le contexte des conflits, la RDC a été caractérisée par des chocs économiques négatifs et la mauvaise gestion, qui n'ont pas favorisé la croissance économique. Un effondrement des exportations, exacerbé par une forte dépendance à deux minerais (le cuivre et le cobalt) et à deux produits agricoles (l'huile de palme et le café), associé à la mauvaise gouvernance, ont entraîné une baisse des investissements privés et publics, de sorte qu'en 1991, à la suite des pillages qu'avait connu le pays, celui-ci pouvait être déclaré en faillite. En 2012, près de 60% de cette population vivent en milieu rural avec comme activités principales: l'agriculture, la pêche et l'élevage. Le monde rural contribue à près de 63% au PIB et fait vivre plus de 70% de la population. Mais il reste caractérisé par diverses contraintes liées à l'accès à la terre, aux marchés et aux infrastructures de base, au faible niveau de gouvernance, à l'instabilité institutionnelle et au manque de financement et de production.

La croissance du PIB s'est nettement améliorée dès l'année 2010 et reste robuste au-dessus de 7%. Les sources de la croissance restent cependant peu diversifiées et la répartition structurelle du PIB est demeurée inchangée au cours de la dernière décennie. A côté de l'agriculture qui emploie 70% de la population et produit 40% du PIB, les secteurs les plus importants sont le commerce (22%) et le secteur minier (12%). L'industrie manufacturière ne représente que 5% du PIB, et la construction (6%)⁵. L'incidence de la pauvreté durant la période 2005 à 2012 est passée de 71,34% à 63,4%. La cible 2015 de l'ODD 1 pour la RDC est cependant de 40%⁶.

Dans le secteur agricole, la RDC dispose d'environ 135 millions d'hectares de terres agricoles (et non forestières et non montagneuses) qui représentent environ 34 % du territoire national dont 10 % seulement sont mises en valeur. Environ 97 % des terres arables bénéficient d'une saison culturale de plus de huit mois dans l'année. De plus, 34 % du territoire national sont de terres agricoles dont 10 % seulement sont mises en valeur. Ceci démontre combien la terre est une source importante de la productivité et de la main d'œuvre. En 1996, l'agriculture occupait 66 % de la population active. Plusieurs évaluations suggèrent la relance du secteur agro -pastoral pour augmenter des revenus des populations et, par conséquent, ceci exige une sécurité foncière tant de petits exploitants paysans et les investisseurs.

¹ FIDA, Projet d'appui au secteur agricole dans la Province du Nord Kivu, Rapport de conception détaillée, Rapport principal et appendices, Version du 29 mai 2015, p 2.

² <http://radiookapi.net/emissions-2/invite-du-jour/2015/07/20/lambert-mende-nous-aurions-ete-chagrine-si-nous-navions-pas-execute-la-loi-sur-le-decoupage/#more-213843>, consulté le 03/08/2015

³ Banque Mondiale, Amélioration de la gouvernance du secteur foncier en République Démocratique du Congo, La mise en œuvre du cadre d'évaluation de la gouvernance foncière (CAGF), Février 2013.

⁴ Idem.

⁵ FIDA, op.cit, p2

⁶ Idem

Par ailleurs, la RDC reste un Etat fragile et des progrès restent à faire dans les domaines de la gouvernance politique et économique, ainsi que de la stabilité sécuritaire à l'Est du pays. Cette partie du pays a été soumise à des chocs violents depuis des années et la variation des stratégies de vie des ménages reflète une adaptation au risque de violence. Les zones connues dans le passé comme fortement agricoles, ne le sont désormais plus et les éleveurs sont de moins en moins nombreux⁷.

1.2. DECALAGE ENTRE LA GESTION DU FONCIER URBAIN ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

En matière urbaine et de l'aménagement du territoire, le Cadre d'évaluation de la gouvernance foncière (CAGF) conclut que le foncier en milieu urbain est caractérisé par : i) une utilisation désordonnée des terres en réserve dû à un développement urbain en tâche d'huile et la multiplication de la parcelle individuelle comme unité urbaine élémentaire ; ii) la détérioration de la qualité de l'environnement urbain par l'occupation des zones de pauvreté urbaine que sont des plaines inondables, des bassins versants, des sites instables soumis à des mouvements tectoniques, et des espaces boisés; iii) la superposition des droits et de titres sur un même bien foncier urbain ; iv) les conflits de compétences entre l'administration foncière et celle de l'urbanisme et habitat ; vi) la pression périurbaine continue sur des terres agricoles; vii) l'accès très limité à des titres fonciers et immobiliers sécurisés, etc. Cette évaluation a constaté que le taux d'urbanisation du territoire congolais passerait de 39 à 51% de 2010 à 2020 pendant que plus de trente ans après, les textes annoncés pour organiser l'aménagement et l'équipement du territoire, les investissements concertés et la promotion immobilière, n'ont pas été pris.

La réforme foncière aujourd'hui amorcée offre l'opportunité de régler de tels problèmes au même moment où le gouvernement vient d'amorcer la réforme de l'aménagement du territoire au cours de juin 2015. Ces processus méritent d'être coordonnés et appellent à un développement des capacités des acteurs et des institutions en vue d'une sécurisation foncière devant promouvoir une agriculture périurbaine ou urbaine, et par conséquent, la sécurité alimentaire.

1.3. LA TERRE COMME UNE DES CONDITIONS NECESSAIRES POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE EN RDC.

Vu les potentialités de la RDC, on serait porté à croire qu'il n'y aurait pas de problème de disponibilité alimentaire pourtant l'insécurité alimentaire y est plus criante. Cependant, certaines statistiques mentionnent que 73% de la population congolaise vit dans l'insécurité alimentaire pendant que les petits exploitants agricoles sont évalués à l'échelle nationale à environ 6 millions de ménages, sur une superficie de 6 à 8 millions d'hectares, soit une superficie moyenne par exploitation et par ménage de 1 à 1,5 hectares⁸. Sur une incidence de pauvreté alimentaire de 71.34% au niveau national qui cache mal des disparités selon le milieu de résidence⁹ : 77.72% en milieu rural et 37.9% en milieu urbain pendant que près de 65% des congolais dépendent des forêts pour vivre alors que près de 80% dépendent de l'agriculture pour leur subsistance¹⁰ qui est conditionnée par la sécurité de la tenure foncière. La réalité est malheureusement tout autre avec la présence d'une crise constante jouant en défaveur de la production agricole.

En vue d'adresser les différents défis pour son développement, le Gouvernement a élaboré et mis en œuvre le Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté de première génération (DSCR-1: 2006-2010) et de deuxième génération (DSCR-2: 2011-2015). Le DSCR-2 s'articule autour de quatre principaux piliers: (i) le renforcement de la gouvernance et la consolidation de la paix; (ii) la diversification de l'économie, l'accélération de la croissance et la promotion de l'emploi;

⁷ PAM, Enquête sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans les régions de l'Ituri, du Nord et Sud Kivu, du Maniema et du Nord Katanga. Juin 2005

⁸ Ministère de l'agriculture et du développement Rural, Plan National d'investissement Agricole, 2013 – 2020, Kinshasa, Septembre 2013. http://www.memoireonline.com/11/13/8087/m_Portee-et-limite-des-mecanismes-juridiques-sur-la-relance-de-l-agriculture-en-droit-positif-congol0.html

⁹ Ministère de l'agriculture et du développement rural(201), Stratégie sectorielle de l'agriculture et du développement rurale , Kinshasa.

¹⁰ Alphonse Maindo (2013), Moyens de subsistance durables et tenure en République Démocratique du Congo, RRI.

- (iii) l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et le renforcement du capital humain; et
- (iv) la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques.

De surcroît, plusieurs textes offrent un cadre stratégique au secteur agricole et rural en RDC. Il s'agit de la stratégie sectorielle de l'agriculture et du développement rural qui a été adoptée en 2010, la loi portant principes fondamentaux en matière agricole, promulgué le 15 décembre 2011, du Plan National d'Investissements Agricoles (2013-2020) adopté en 2013, de la stratégie de la relance de la filière café (2011-2015). Avec l'aide de la Banque Africaine de Développement (BAD), chaque province est dotée d'un plan quinquennal de développement agricole et rural dont la date d'achèvement est 2015.

Deux documents stratégiques sont en cours d'élaboration: la stratégie de l'agro-industrie et le plan national semencier composé de la stratégie de relance du sous-secteur semencier et d'un programme d'investissement prioritaire. De même, le Gouvernement affiche sa volonté d'améliorer l'accès de la population rurale aux services financiers et des études sont en cours depuis 2014 pour orienter les futures interventions dans ce secteur. Un arrêté interministériel en date du 10 novembre 2012 précise les modalités d'exonération des intrants agricoles des droits de douanes et les modalités d'exonération des produits agricoles des droits de sortie à l'exportation à l'exclusion du café vert.

Cependant, force est de constater que les documents de stratégie sont peu appliqués: il n'existe pas de pilotage stratégique de la politique agricole; les restrictions budgétaires ne permettent pas de mobiliser des ressources pour le secteur agricole dont la part dans le budget national reste inférieure à 4%; les ressources du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers (PTF) ne sont pas suffisantes pour financer les investissements nécessaires pour atteindre le taux de croissance de 6% du secteur; la loi agricole a été très partiellement traduite en textes d'application; quand les textes d'application existent, leur application est partielle car les divers Ministères et autorités impliquées ne travaillent pas en synergie (c'est le cas des exonérations de droits de douanes à l'importation des intrants agricoles). Le secteur est donc géré par des initiatives *ad hoc* portées par le Gouvernement, les organisations paysannes, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers et dont les résultats sont limités dans le temps et ne contribuent pas à une évolution significative du secteur.

En République démocratique du Congo, les conflits touchent essentiellement les populations rurales, avec de lourdes répercussions sur la production vivrière et agricole et les moyens de subsistance des petits exploitants. Le simple fait d'atteindre sa parcelle cultivable constitue une aventure incertaine, et coûteuse en vies humaines depuis des années¹¹. La réhabilitation de l'agriculture, par conséquent, a un rôle central à jouer dans l'établissement et la consolidation de la paix tout en contribuant à la sécurité alimentaire et au développement rural. Suite aux violences en cours 2,6 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays et plus de 440 500 réfugiés congolais se sont enfuis vers les pays voisins¹².

1.4. DROITS LOCAUX FACE AU CADRE LEGISLATIF, INSTITUTIONNEL D'UTILISATION DES TERRES OCTROYEES PAR L'ETAT

Dans les faits, bien que la loi de 20 juillet 1973 confie à l'Etat la gestion des terres, qu'elles soient urbaines ou rurales, la majeure partie de ces terres continue à relever du régime coutumier dans lequel les chefs coutumiers revendiquent une légitimité historique et sociale de gestion. Ce régime foncier dualiste tiraillé entre le droit écrit et le coutumier, entraîne, d'une part, des conflits fonciers et l'insécurité foncière, situation qui pose un frein majeur aux investissements productifs essentiels à la modernisation de l'agriculture, laquelle passe par l'intensification agricole, la sédentarisation des ménages agricoles et la relance des investissements privés; et d'autres part, l'absence d'outils de sécurisation des terres coutumiers au profit des communautés locales.

De nombreux acteurs de la RDC considèrent que l'existence de chevauchements correspond pour la plupart à des droits d'utilisation des terres octroyés par différents ministères et très fréquemment, le Ministère des mines, le Ministère de l'environnement, de la conservation de la nature et du tourisme

¹¹ Idem

¹² FAO, La République démocratique du Congo et la FAO Renforcer la résilience et la sécurité alimentaire durable, Juin 2015. Voir <http://www.fao.org/3/a-ax523f.pdf>

(MECNT), et, dans une moindre mesure, le Ministère de l'agriculture¹³. La plupart des cas correspondent à des droits d'utilisation octroyés par l'État qui chevauchent des zones habitées ou utilisées par les communautés et les familles pour leur subsistance, y compris des zones ayant une signification culturelle/religieuse. Les familles ont établi ces droits suivant la coutume. Les droits coutumiers sont reconnus en tant que droits de propriété privée collective ou individuelle dans la Constitution (2006, Art. 34) et, dans une certaine mesure, dans le Code foncier (1973)¹⁴. Quoiqu'il en soit, ces droits demeurent invisibles du fait qu'ils ne sont pas consignés dans un cadastre ni documentés, et ce par manque d'un cadre réglementaire spécifique, pourtant prévu à l'Article 389 du Code foncier. En l'absence de cette documentation, ces droits ne sont pas sécurisés ni protégés ; ils sont, en tout état de cause, ignorés par les entités gouvernementales lors de la planification de l'utilisation des terres et de l'octroi de droits d'utilisation.

Ce qu'il convient de garder à l'esprit, dans les provinces du Nord et Sud Kivu, c'est que la planification à elle-seule ne pourra pas résoudre ni prévenir ces chevauchements. Seule une procédure administrative appropriée pour l'octroi des droits d'utilisation y parviendra, et ce, que si elle tient compte de l'approche du *continuum* des droits fonciers.

Ces dernières années, les débats sur la planification en RDC ont conduit à reconnaître le besoin d'inclure des informations relatives à l'occupation des terres et aux revendications foncières formulées par des particuliers et des communautés sur la base de leur utilisation coutumière. Mais, à ce jour, aucun terrain d'entente n'a été trouvé sur la façon d'y parvenir. Parmi les aspects à observer attentivement pour pouvoir mesurer les progrès accomplis concernant la mise en œuvre de principes respectueux des droits dans la planification de l'utilisation des terres, on peut citer :

Une utilisation croissante d'outils issus des meilleures pratiques pour identifier et documenter l'occupation des terres et les droits fonciers établis par la coutume ; tenir compte de ces occupations et de ces droits dans les décisions de planification puis dans les éventuels droits d'utilisation octroyés à des tiers sur la base de ces décisions¹⁵.

Quand bien même des politiques récemment formulées dans les secteurs agricole, forestier et minier, constituent des moteurs majeurs de changement et de la planification de l'utilisation des terres, il sied de noter que la loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture comprend une série de dispositions qui ont / auront un impact négatif significatif sur la reconnaissance, l'enregistrement et la protection des droits coutumiers des agriculteurs individuels sur les terres agricoles de bonne qualité. La loi du 24 décembre 2011 portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture¹⁶ consacre trois types d'exploitation agricole (familiale, de type familial et industriel) et n'ouvre l'accès à la concession agricole qu'aux « personnes physiques de nationalité congolaise ou aux personnes morales de droit congolais qui justifient de la capacité financière susceptible de supporter la charge qu'implique la mise en valeur de la concession » et qui, en outre, ont fait procéder à une étude d'impact environnemental et social. Les propriétés foncières familiales ou de type familial ont une limite de taille maximale (Art. 14) qui reste cependant à définir. Les gouverneurs de province sont sensés en décider par arrêté (Art. 15)¹⁷. Seuls les agriculteurs commerciaux pouvant démontrer une capacité financière et dûment enregistrés au Registre du commerce sont éligibles à acheter des terres à l'État (Art. 16) et à les faire ensuite enregistrer. Les droits fonciers collectifs ou individuels des agriculteurs régis par des pratiques coutumières de gestion des terres sont reconnus (Art. 18),

¹³ Paul de Wit, Planification et zonage de l'utilisation des terres, classification, inventaire et utilisation de l'information : impact sur les droits communautaires, Étude de référence sur la tenure en RDC, RRI, Décembre 2013, p8-16 ; Séverin Mugangu Matabaro, La tenure foncière coutumière en République Démocratique du Congo : Etat des lieux et perspectives pour la réforme de la législation, Étude de référence sur la tenure en RDC. Note de Politique foncière, RRI, Septembre 2014.

¹⁴ L'Article 34 de la Constitution reconnaît les droits de propriété coutumiers. Le Code foncier de 1973 est moins clair ; l'Article 388 identifie l'existence de terres communautaires utilisées sous gestion coutumière, reconnaît ceci comme des droits d'utilisation, mais ne va pas jusqu'à les réglementer, comme le prévoit l'Article 389. Le Cadre d'évaluation de la gouvernance foncière (CEGF) de la RDC ne se prononce pas sur la reconnaissance légale des droits de propriété coutumière dans les zones rurales.

¹⁵ Stratégie-cadre nationale REDD+ de la République Démocratique du Congo, version 3, 2012.

¹⁶ Art 16, Art 18, Art 61, litera b.

¹⁷ Dans un avant-projet du Code, ces surfaces maximales étaient de 1,5 et 3 hectares respectivement.

conformément à la Constitution, mais ne sont pas susceptibles d'enregistrement (Art. 19) : ces droits ne peuvent donc pas être sécurisés. Le fait de classer les agriculteurs dans la catégorie propriété familiale ou de type familial restreint de manière significative leurs droits en vertu du Code de l'agriculture.

Ce qui précède illustre combien les interventions récentes du législateur et/ou du gouvernement congolais, en matière agricole et forestière, qu'une option préférentielle a été faite en faveur des exploitations agro-industrielles et des concessions forestières et non en faveur de paysanneries et/ou des communautés forestières qui constituent pourtant plus du ¾ de la population congolaise¹⁸.

Elle exclut par contre du régime protecteur du certificat d'enregistrement « l'exercice collectif ou individuel des droits fonciers coutumiers » sur les terres des communautés locales. Ce faisant, elle viole le principe constitutionnel de l'égalité des citoyens devant la loi en ce sens qu'elle offre une sécurité juridique plus faible aux titulaires des droits fonciers coutumiers, lesquels forment la quasi-totalité des exploitations familiales et de type familial. En conséquence, de très nombreux ménages risquent pour longtemps encore demeurer dans la précarité matérielle, sans espoir d'en sortir un jour.

Tableau 1. Répartition des compétences en matière foncière entre le pouvoir central et la province en RDC¹⁹

Compétences exclusives du pouvoir central (Art 202)	Compétences exclusives de la province (Art 204)	Compétences concurrentes entre le pouvoir central et les provinces (Art 203)
Elaboration des programmes agricoles et forestiers d'intérêt national	Pan d'aménagement de la province	Droits fonciers et miniers
Elaboration des programmes sur la conservation de la nature	Délivrance et la conservation des titres immobiliers	Aménagement du territoire
Parcs d'intérêt national	Impôt foncier	Régime des eaux et des forêts
	Elaboration des programmes agricoles et forestiers d'intérêt provincial	Protection de l'environnement
	Elaboration des programmes miniers d'intérêt provincial	Protection des sites naturels
	Application de la législation nationale concernant l'agriculture, la conservation de la nature	Protection des paysages et la conservation des sites
	Habitat urbain et rural	

Aussi bien l'administration foncière que les autorités territoriales locales (maires, bourgmestres, administrateurs de territoire, chefs de chefferie, de secteur, de groupement, de localité, de village) violent les dispositions impératives de la loi foncière. Selon le cas, elles « régularisent » des situations contraires à la loi ou tout simplement, sans en avoir la compétence, attribuent des droits sur des parcelles et délivrent des « titres » non reconnus par la législation. Les populations se livrent quant à elles à des transactions foncières selon des modalités diverses qui ne renvoient pas, de fois, ni à la loi ni à la coutume, ou à des morcellements des parcelles détenus en vertu de ces faux titres fonciers.

Ces pratiques révèlent les faibles capacités des services fonciers de l'Etat traduites notamment par²⁰ : i) la faiblesse des capacités de prise charge du secteur, par ailleurs inhérente à l'ensemble de l'administration publique ; ii) l'absence d'équipements modernes ; iii) le manque d'un système adéquat de gestion de l'information foncière, de conservation des archives ; (iv) le manque de transparence dans les opérations foncières (délivrance des documents, enquêtes de vacances de terre); iv) les conflits entre l'administration foncière et les autorités traditionnelles ; v) l'inexistence d'un cadre d'harmonisation entre les différentes administrations dont les attributions ont une incidence sur le foncier.

¹⁸ Séverin Mugangu Matabaro , Note de politique avec un accent sur les droits fonciers coutumiers, RRI, Septembre 2014.

¹⁹ Constitution de la RDC de 2006.

²⁰ RDC, Ministère des Affaires foncières, Atelier National de la Réforme foncière, Rapport, Kinshasa du 19 au 21 juillet 2012 ; United Nations, Economic and social Council, Economic Commission for Africa, Cadastre in the Democratic Republic of Congo and cadastral and terrestrial integrated systems, 23 November 1998.

Telles que décrites, les informations ci-dessus démontrent combien la réhabilitation de la fonction d'information foncière, l'équipement en outils appropriés et le renforcement de capacités des agents de l'administration foncière sont autant de défis incontournables.

Par ailleurs, d'une façon concrète, on observe à l'est du pays en générale et, plus particulièrement dans les deux provinces du Nord Kivu et du Sud Kivu, une dynamique des acteurs et des institutions du gouvernement qui sont soutenus par la communauté internationale et des bailleurs de fonds, notamment, dans le processus de mise place des structures locales agricoles, de gestion alternative des conflits fonciers, des initiatives de sécurisation et de gouvernance foncière. Cette dynamique peut conduire à dire que la gouvernance foncière être soutenue le processus de la décentralisation en cours.

1.5. DECENTRALISATION ET GESTION FONCIERE EN RDC

La RDC est l'un de pays de la région des pays des Grands lacs où le rythme de production des outils politiques et légaux associés à la territorialité, à la terre et aux ressources naturelles est très soutenu.²¹ Ce constat exige un intérêt sur la gestion de sol et l'aménagement du territoire.

Cette approche à deux trajectoires (la décentralisation administrative et la décentralisation politique) peut faciliter la responsabilisation des entités territoriales de prise de décision dans la sécurisation des droits fonciers individuels ou collectifs et les plans locaux ou provinciaux de développement agricole, et par conséquent, le renforcement de la stabilisation et du développement économique à l'Est de pays, en général, et plus particulièrement dans les provinces du Sud Kivu et le Nord Kivu.

Ainsi du point de vue planification foncière et gestion foncière, il convient d'analyser les limites qui pèsent sur l'utilisation du sol, dans les zones urbaines et rurales, ces contraintes pouvant être liées directement à l'usage du sol, par exemple, celles liées l'extension de villes et de communes rurales ou à l'exploitation agricole, etc.

L'innovation de l'intervention de GLTN est que le Plan d'Action sera piloté par les entités territoriales, décentralisées avec un soutien technique et politique des provinces et du gouvernement central.

1.6. L'EST DE LA RDC: UN CONTEXTE FONCIER PARTICULIER

A l'Est de la République démocratique du Congo (RDC), le lien entre la terre et l'identité²² conduisent aux conflits fonciers complexes à caractère communautaire²³. Ces conflits fonciers ont pris [prennent] une dimension militaire et milicienne, chaque camp mobilisant des hommes en armes pour défendre ses intérêts et des officiers ayant aussi des propriétés²⁴. Aussi, il sied de noter que les conflits liés aux concessions²⁵ sont les plus complexes dans la région et méritent une attention particulière pour des raisons de stabilité et de relèvement économique dans les milieux de retour.

²¹ A titre d'exemple on peut citer la Constitution de 2006 ; Loi 011/2002 du 29 août 2002 portant code forestier ; Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant code minier ; Loi n° 11.022 du 24 décembre 2011 portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture en RDC ; Loi organique 08/016 du 7.10.2008 sur la décentralisation, Loi organique 08/018 du 7.10.2008 sur les entités territoriales décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et la province ; Loi organique 10/011 du 18.5.2010 portant fixation des subdivisions territoriales à l'intérieur des provinces ; Loi n° 14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature.

²² Stratégie Provinciale et Plan d'Action de Stabilisation pour la Province du Nord-Kivu, Février 2015.

²³ RDC, Ministère des Affaires foncières, Réforme foncière, Document de programmation, 2013. RDC, Ministère des Affaires foncières, Atelier national sur la réforme foncière, Rapport, Kinshasa, du 19 au 21 juillet 2012.

²⁴ Thierry Vircoulon et Florence Liégeois, Inventer une politique publique dans un État failli, le défi de la sécurisation des droits fonciers dans l'Est du Congo. Avril 2012, p6.

Voir : <http://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/noteafriquevircouloncomplet.pdf>, consulté le 3 juillet 2015.

²⁵ UN-Habitat, Typologie de conflits fonciers, Février 2013. Ils se manifestent de diverses manières, notamment, (i) le refus par les anciens ouvriers de payer les redevances aux actuels concessionnaires ; (ii) le refus par les anciens ouvriers de quitter la concession sous prétexte d'y avoir vécu pendant longtemps ; (iii)

1.6.1. Aspects historiques de la problématique foncière dans les provinces du Nord Kivu et du Sud Kivu

Depuis l'époque coloniale, les colons belges avaient acquis régulièrement des concessions auprès des communautés dites indigènes (chefs terriens et chefs coutumiers) à travers le Comité National du Kivu, CNKI en sigle, dans le grand Kivu.

L'Administration coloniale confie la gestion foncière à une société privée : une compagnie « à chartes », le Comité national du Kivu (CNKI), créée en 1928. Les limites de son domaine foncier étaient celles du District du Kivu et ce droit de gestion devait expirer le 30 décembre 2011²⁶. Le CNKI avait le monopole des droits fonciers, forestiers et miniers. Après un vaste travail de prospection de terres à acquérir, le CNKI identifié les terres jugées propices à l'agriculture et à l'élevage, et constitue des « blocs de colonisation » qui seront lotis et des concessions vendues ou louées à des candidats-colons. Les grandes concessions agricoles et d'élevage exigeantes en main - d'œuvre sont mises en place au Kivu et justifieront la mission d'immigration des Banyarwanda (MIB) des années 1930.

Après l'indépendance de la RDC, dans le Kivu, la gestion des droits fonciers, forestiers et miniers sur le « domaine CNKI » est transférée à la Société belgo-africaine du Kivu (SOBAKI), excluant ce même « domaine » de la compétence de l'État congolais. Des sources d'incertitudes et des tensions se sont combinées à partir des années 60 pour créer un sentiment de précarité économique et d'insécurité foncière parmi l'ensemble des petits paysans en butte aux vexations et l'arbitraire des chefs coutumiers locaux comme des autorités administratives zaïroises²⁷. Un autre facteur est l'insécurité foncière structurelle et croissante à partir des années soixante-dix, insécurité qui s'est exprimée par des multitudes des conflits fonciers locaux et violents, à partir de 1979. Dans l'histoire de ce conflit, les enjeux de sécurisation et les conflits locaux, se combinant avec d'autres sources de tensions, ont conduit à une escalade progressive qui s'est « cristallisée » finalement sous forme des combats rangés dont le but était l'exclusion ou la destruction d'un autre groupe²⁸.

A part des causes multiples et complexes des violences dans le Nord et Sud Kivu, la question foncière et de l'identité ont été les deux principaux facteurs d'inquiétude et d'accroissement des tensions. En ce qui nous concerne, la question foncière peut se résumer comme suit :

1. Rétrécissement de l'espace disponible pour les paysanneries de plus en plus nombreuses. A titre d'exemple, déjà en 1990, la densité moyenne par rapport à l'espace cultivable (y compris donc des zones des parcs naturels et forêts de classées) est 108 hab. /Km² pour l'ensemble du Kivu montagneux (Provinces du Nord et Sud Kivu), et estimée à 111 hab. /Km² pour le Masisi.
2. Dépossession foncière de ces mêmes paysanneries, en grande partie organisée par la collusion entre les chefs coutumiers, bourgeoisies urbaines et administrations corrompues.
3. Incertitude foncière croissante des droits fonciers paysans, résultant à la fois des pratiques clientélistes et opportunités des chefs coutumiers autochtones et de la disqualification des droits traditionnels par la législation moderne, au nom de la propriété étatique du sol (loi foncière du 20 juillet 1973).

Après la zaïrianisation en 1973, les concessions regroupées dans les blocs CNKI et autres plantations abandonnées, ont été classées parmi les biens du domaine privé de l'Etat géré conformément à la loi foncière en vigueur. C'est alors que certaines plantations ont été réattribuées aux nouveaux concessionnaires, dont certains immigrés rwandais installés au Zaïre bénéficiaires, de façon collective, de la nationalité zaïroise.

l'envahissement de la concession par les populations riveraines ; (iv) l'extension de la concession aux terres coutumières (exploitées par les populations) ; (v) la superposition des titres sur une même concession.

²⁶ Buchalimwe Mararo Stanislas, Pouvoirs, Élevage Bovin et la Question Foncière au Nord Kivu, Anvers, 2001, P.7 ; Bulletin Officiel du Congo Belge, 1928, PP 830-870 ; CNKi, Rapport Décennal et Rapport Bilan 1936, Bruxelles, 1937, P.7 ; CNKi, Deuxième Rapport décennal (1936-1946), Bruxelles, 1947, Pp 8-11.B.O. 1928, I, pp. 838-870.

²⁷ Paul Mathieu, P.J. Laurent, A. Mafikiri Tsongo, S. Mugangu, Cohabitations imposées et tensions politiques au Nord Kivu ; 1939-1994 : une trajectoire conflictuelle, in Cahiers Africains n°39-40, 1999, p14.

²⁸ Idem, p.15.

Figure 1. Acteurs sociaux influents dans le secteur foncier au Kivu pendant la période de 1935-1993²⁹

Période avant 1935	1935-1960	1961-1970	1971-1980	1981-1993	Après 1993
Chefs coutumiers, paysans	Comité National du Kivu	État congolais	État	Paysans	Immigrés
État indépendant du Congo	Pouvoir coutumier	Paysans	Paysans	Chefs coutumiers	Réfugiés rwandais et burundais
Congo belge (État colonial)	Paysans	Chefs coutumiers	Chefs coutumiers	Immigrés à nationalité ambiguë	Autochtones
Grandes puissances exploratrices	Immigrés	Nationaux	Administration publique	Réfugiés en grande partie tutsi	Mercenaires locaux
	État colonial	Hauts fonctionnaires	Églises	État zairois	Organisations internationales
	Colons	Commerçants	Politiciens	Politiciens	Églises
	Sociétés agro-industrielles	Réfugiés rwandais et burundais	Acquéreurs	Églises	Forces de sécurité (DSP)
	Élite politique congolaise	Politiciens	Commerçants	Mutuelles	Mutuelles
	réfugiés rwandais et burundais	Anciens colons	Immigrés nationalisés	Commerçants	Milices
	Belgique	Rebelles	Nouveaux riches	Agents administratifs	Hommes politiques
Comité National du Kivu	Églises	Agro-industries	Nouveaux décideurs		État zairois
Compagnies coloniales		Nations unies	Autochtones		Société civile Locale
		Églises			Rebelles de Kasindi (mai mai)
		Belgique			Bangilima

Dans les zones de Masisi et Rutshuru les immigrés vont acquérir plus de 90% des plantations coloniales. Ceci leur permettra de contrôler plus de 45% des terres disponibles à Masisi. En plus de 58% des terres faisant l'objet de titres fonciers à Masisi appartenaient à 512 familles (503 familles immigrées et 9 autochtones). Dans cette foulée d'acquisition des anciennes concessions coloniales et de la manipulation de la nouvelle loi foncière, le groupe Rwacico appartenant à un immigré va acquérir 230.000 hectares couvrant le dixième du territoire de Walikale fortement peuplé (35% de la population du territoire). L'acquisition de cette concession suscite la réprobation générale des députés de cette zone rurale et des populations concernées. Les autochtones se sentant déjà menacés par une éventuelle évacuation de leurs terres, à l'abandon possible de leurs activités traditionnelles vitales, à la spoliation de leurs droits coutumiers, vont mettre au point des stratégies d'autodéfense qui empêcheront ce groupe d'exploiter la terre. C'est ainsi que le Ministres des affaires foncières de l'époque annula le contrat d'attribution de cette concession après une intervention énergique du Parlement de l'époque³⁰. Bref, dans les hautes terres du Kivu, on observe déjà, à cette époque, un dépouillement des terres d'autrui et des petits paysans par violence, fraude ou abus de pouvoir découlant des fausses procédures d'enquêtes et de vacances des terres et d'extorsions de signatures de certains chefs de l'administration, d'arrestations arbitraires des petits paysans dépourvus de moyens intellectuels et matériels défendre et sécuriser leurs droits fonciers et de propriété.

Au Nord Kivu, en 1988, le Gouverneur de Province à l'époque, durant sa mission dans le territoire de Masisi, suite au constat que «les conflits de terres constituent le plus grand fléau qui menace dangereusement la paix, la sécurité et l'ordre public et les plus économiquement forts spolient à leur gré les pâturages et champs des pauvres paysans dont les villages entiers sont parfois incendiés », avait mis en place de mesures préventives des conflits fonciers, notamment : (i) geler l'exécution de tous les jugements rendus par les cours et tribunaux au sujet des conflits fonciers et constituer une commission chargée d'examiner, cas par cas, ces conflits afin de trouver des solutions équitables ; (ii) interdiction formelles aux chefs coutumiers de céder ou de vendre les terres et de créer des nouveaux pâturages en coupant les bananerais ; (iii) interdiction formelle de déplacer ou de déloger

²⁹ Paul Mathieu et A. Mafikiri Tsongo, Enjeux fonciers, déplacements de population et escalade conflictuelle (1930-1995), in Cahiers Africains n°39-40, 1999, p52.

³⁰ Idem.

les populations déjà installées sur une terre donnée³¹...Cependant, cette décision administrative n'a jamais été abrogée et elle reste donc d'actualité et demeure d'application car aucune autre mesure contraire n'a été arrêtée.

La conclusion de Pierre- Joseph Laurent³² reste d'actualité quand il avance que le processus de déstabilisation des paysanneries du Kivu ne résulte pas d'un facteur unique, mais plutôt d'une histoire qui met en scène [...] des acteurs dont les stratégies et les alliances évolueront, autour d'enjeux cruciaux que constituent la migration et la question sous-jacente de la nationalité, l'appropriation privée de la terre et la démocratisation de l'Etat. Il ajoute qu'à la faveur d'une histoire singulière qui conduit à l'obsolescence des régulations coutumières de l'accès à la terre et à l'incapacité consécutive de l'Etat d'inventer un processus de sécurisation des populations rurales en remplacement des anciennes pratiques aujourd'hui partiellement inefficaces, apparait une nouvelle donne en matière foncière. Elle relève en somme négative pour les paysanneries.

1.6.2. Les principaux problèmes actuels des concessions agricoles

1.6.2.1 Manque de politiques étatiques de gestion transparente et faible productivité de concessions

Comme souligné ci-haut, plusieurs sources constatent que, dans certains cas, les litiges autour des concessions ont tourné à la violence et ont été considérés comme conséquence d'une insécurité sociale et alimentaire ainsi qu'une faible production entraînant ainsi un déséquilibre dans la commercialisation des produits agricoles.

Au Nord Kivu, la faillite des anciennes sociétés agro industrielles a permis l'émergence des conflits fonciers. A titre illustratif, la société Jardin Théicol de Ngeri dans la région de Bwito, territoire de Rutshuru, qui exploite les terres d'une concession de 4500ha est en plein ébullition à cause de son dysfonctionnement. Pour maintenir le service minimum, le concessionnaire a préféré remettre la gestion aux 1200 ouvriers qu'il n'a pas payée depuis 7 ans. Le patron ordonne aux ouvriers et riverains d'exploiter les champs de réserve moyennant une somme modique parce que n'étant pas capable de produire et couler les produits de la société et payer ses salariés. Ici, la question de savoir si le concessionnaire peut compenser ou payer le travail des ouvriers par le système de métayage. Cette préoccupation ressort des analyses de plusieurs acteurs fonciers qui pensent que l'Etat attribue des concessions agricoles sans tenir compte des capacités de mise en valeur des espaces attribués. La faible capacité de mise en valeur des concessions agricoles conduit aux conflits sanglants entre les petits paysans (ouvriers/ déplacés ou retournés) et les anciens ou nouveaux concessions. Les études de cas des concessions de la Société Internationale de Commerce et des Industries agricoles (SICIA), en territoires de Rutshuru et Masisi en est une illustration éloquent³³.

Au Sud-Kivu, une étude menée par Centre d'Etudes, Documentation et Animation Civique (CEDAC)³⁴ a démontré que le rythme de l'exploitation des ressources est allé de pair avec la paupérisation de la population. Ce contexte est lié, sans doute, à la faillite des sociétés agricoles. Rien qu'à Mulume Munene et à Nindja, les pillages des vaches et des équipements ont été estimés à plus de 10.000.000 \$ entre 1999 et 2003.

Du fait de cette faillite des concessions agricoles, certaines pratiques sont observées dans certains milieux de déplacements ou de retour. Par exemple, dans le territoire de Masisi³⁵, les déplacés du camp Mungote sont utilisés comme une main d'œuvres par les concessionnaires pour les travaux sur une superficie 5/25 mètres par personne/famille en contrepartie de 1500 Francs congolais. D'autres

³¹ Cabinet du Président Régional du MPR et Gouverneur de Région, Lettre n°01/783/GAB/PR-MPR/GR-NK/88, du 23 Décembre 1988.

³² Pierre- Joseph Laurent, Déstabilisation des paysanneries du Nord Kivu : migrations, démocratisation et tenures, in Cahiers Africains n°39-40, 1999, 83

³³ Nord Kivu, Ministère Provincial des Affaires foncières, Urbanisme, Habitat, Transport et Communications, Rapport relatif au conflit opposant certains membres des communautés locales (agriculteurs) aux nouveaux concessionnaires-éleveurs autour des concessions appartenant à la succession Mwenenge Afamasa en Territoire de Rutshuru et de Masisi, Goma, Juillet 2014.

³⁴ Centre d'Etudes, Documentation et Animation Civique, Etude sur la gestion des ressources naturelles en RDC, Cas de la province du Sud-Kivu, Janvier 2009.

³⁵ Entretiens conduits auprès des membres de la coordination foncière locale de Kitshanga, Mars- Avril 2015.

déplacés et certaines membres de la communauté transportent des planches ou des récoltes des concessionnaires vers les centres commerciaux, et ce, à des prix dérisoires.

Dans le Territoire de Kalehe, les intervenants révèlent que certains concessionnaires conditionnent l'accès à la terre dans les plantations des travaux durs appelés communément *salongo*, comme mécanisme. Une absence non justifiée au *salongo* donne droit au concessionnaire de résilier le contrat de métayage - en général verbal- sans que le métayer ait droit au recours et, dans certains cas, le concessionnaire ou son gérant confisque la récolte de ce dernier.

Dans la zone de Mukwinja, en Territoire de Kalehe, Sud Kivu, certaines femmes ont été soumises aux violences sexuelles par certains gérants des concessions pour éviter d'être expulsées ou pour échapper au *salongo*³⁶, considéré par certains chefs locaux comme un type d'esclavage. Les taxes et impôts liés à l'exploitation de la concession sont à la charge des paysans pendant que le concessionnaire ou son représentant peut à tout moment décider du changement de la destination de sa concession sans tenir compte des droits des exploitants³⁷. Ici, l'oralité dans les transactions foncières rend précaire la sécurité de la tenure des vulnérables, en générale, dans les zones de retour et plus particulièrement, des déplacés, retournés, les femmes veuves et orphelins³⁸.

Encadré 1. La problématique de la parité pour l'accès à la terre.

Bien que la Constitution Congolaise de 2006, en son article 34, garantisse un égal accès à la propriété à tous les citoyens congolais, les pratiques locales au niveau rural sont sources de discrimination envers les femmes. En milieu rural congolais, l'accès de la femme à la terre est biaisé, en ce qu'il passe par l'homme. Ce qui constitue un frein à son intégration dans le processus de production et d'autonomisation. La difficulté d'un accès autonome des femmes à la terre aggrave leur vulnérabilité et conduit à un revenu bas et à l'impossibilité de contribuer de manière efficace à la survivance de la famille. Les enfants et les jeunes aussi font l'objet de discrimination en ce qui concerne l'héritage sur les droits fonciers en milieu rural.

Un état de lieux des concessions zaïrianisées dans l'ancienne province du Kivu en 2011³⁹ constate que dans la Province du Nord Kivu sur 255 acquéreurs identifiés, 22 ont apuré leurs dettes soit 8%, 72 acquéreurs sont de défaillants soit 28 % et 162 acquéreurs sans dossiers auprès de la Direction Générale de la Dette Publique (DGDP) soit 74,2 %. Quant à la province du Sud Kivu sur 169 acquéreurs identifiés, 9 acquéreurs ont apurés leurs dettes soit 6%, 18 acquéreurs ces sont de défaillants soit 10 %, et 142 acquéreurs n'ont aucun dossiers à la DGDP soit 84 %. Bref, plus de 80% des biens zaïrianisés en 1973, sont actuellement occupés illégalement, et moins de 20% des acquéreurs sont en ordre avec la DGDP. D'une autre part plus de 90 % de concessions zaïrianisés dans les trois Provinces de l'anciens Kivu ne sont pas rentabilisés, car certains sont exploités

³⁶ UN-Habitat, Termes de référence des consultations sur les concessions dans le Territoire de Kalehe, Mai 2015.

³⁷ Juliette Syn & Christol Paluku M., Improving women's access to land in Eastern Democratic Republic of Congo: Some emerging opportunities and challenges, UN-Habitat/GLTN, Report 4 /2015.

³⁸ Idem.

³⁹ Gilbert Ndabagera Kasoke (Dr.), Plantations et fermes arianisées, Inspecteurs Provincial de l'agriculture, Pêche et élevage du Nord Kivu, Mai 2011.

traditionnellement, certains sont abandonnés et les autres ont été dégradés suite à la faiblesse de capacités de gestion.

1.6.2.2. Insécurité foncière, conflits fonciers complexes et communautaires.

La complexité des conflits fonciers liés aux concessions dans les provinces du Sud Kivu et du Nord Kivu est due à l'interférence entre la dimension ethnique, communautaire et militaire. Les groupes armés étant d'un apanage ethnique en majorité, les conflits fonciers communautaires se transforment souvent en lutte entre factions armées, ou entre faction militaires et communautés locales.

Au Sud Kivu, l'émergence du mouvement des Mai Mai Nyatura a été complètement liée à un problème foncier à l'origine qui a conduit certains Hutus à créer une milice d'autodéfense pour protéger les droits fonciers de leurs communautés, qui aujourd'hui prend simplement les contours identitaires.

Le conflit qui a opposé certains éleveurs Tutsi et agriculteurs Hutu dans la localité de Lukupfo et ses alentours à l'origine, a vu l'implication et le soutien de certains militaires de FARDC et hommes politiques. Ces divergences ou positionnements ont conduit à des vengeances, et par ricochet, à la destruction des villages et aux déplacements massifs des populations. Des témoignages requis de certaines femmes venant de la zone de Lukupfu et de Kaniro font état d'actes d'assassinat et de disparition résultant des affrontements intercommunautaires autour de la terre⁴⁰. Ici, d'après des sources concordantes, certains jeunes Hutus avaient pris des armes en vue de la protection de leur terroir.

DRAFT

Encadré 2. Conflit foncier sur la concession agricole de Luhonga [Territoire de Masisi / Nord Kivu]

Le cas de Luhonga est un processus de médiation entre un concessionnaire ayant une forte influence politique et 609 familles retournées qui réclamaient des portions de la concession. Les familles étaient essentiellement des ex-travailleurs des Entreprises Générales du Kivu la société, E.G.K, en sigle, qui fut nationalisée, puis acquise par Monsieur M qui ne l'exploita pas à cause l'insécurité due aux conflits inter-ethniques dans le Masisi pendant l'afflux de milliers de réfugiés Rwandais au Kivu en 1994. A la mort de Monsieur M, la succession représentée par Madame NMA a vendu la concession à Monsieur K E. Les anciens travailleurs revendiquaient des droits sur au moins 115 hectares d'un total de 389, sur la base de leur occupation de bonne foi, car personne n'a contesté leur occupation depuis le début des années 1990 et jusqu'en 2006.

ONU-Habitat a facilité un compromis et sécurisé l'accès des familles à des parcelles résidentielles sur espace de 24 hectares. Les familles ainsi relocalisées voient clairement leur avenir : l'accès à une parcelle résidentielle uniquement ne fournit pas une base où établir des moyens de subsistance agraires suffisants et durables. Une partie de leur stratégie pour compenser la perte de moyens de subsistance causée par cette relocalisation est la production de charbon. À défaut de pouvoir accéder à leurs terres, les familles utilisent les ressources forestières situées dans les zones protégées avoisinantes. L'évaluation de cette affaire a conclu qu'il était impératif d'envisager une approche de planification territoriale centrée sur les stratégies territoriales de subsistance de divers groupes d'usagers des terres, de façon à établir une forme plus durable de gestion des conflits et à prévenir les effets de fuite.

La médiation foncière y a constaté les défis du système d'information foncière et la crise de confiance entre les parties en conflit. De plus le projet conjoint (UN-Habitat, PNUD, PAM, FAO) démontre qu'il est possible d'adresser les défis liés aux conflits fonciers par la sécurité foncière pour un relèvement communautaire à travers diverses interventions comme l'agriculture et les dialogues multi-acteurs. L'implication des concessionnaires tout en améliorant leurs relations avec les communautés jadis en conflit est facteur important pour la création de marche et le développement économique. Luhonga est le site pilote de l'implémentation et le développement du STDM.

Une étude informe que sur les 27 concessions inventoriées dans les groupements de Batangi - Mbau et Baswagha, en Territoire de Beni, 10 concessions ont des limites contestées pendant que 17 autres ne sont pas contestées⁴¹. L'État ne reconnaît uniquement que les revendications de ces concessions que si elles sont utilisées pour la production agricole⁴² mais il n'a pas vraiment un contrôle suffisant des concessions. Pour cela, les agriculteurs locaux se voient être offerts des contrats de « métayage », très souvent coûteux⁴³, qui sont souvent très défavorables, et offrent peu de sécurité pour les occupants. Les locataires peuvent être expulsés de leurs terres lorsque ces dernières sont vendues à un nouveau propriétaire ; ils deviennent par conséquent des paysans sans terre. Et dans certains cas de concessions où le bail du champ a expiré, les occupants sont toujours obligés de reverser une partie de leur récolte. Dans certaines régions, la découverte de minéraux dans le sous-sol a favorisé une concurrence accrue dans l'acquisition des terres et a alimenté la spéculation dans son ensemble. Par ailleurs, en ce qui concerne les terres coutumières par le message officiel n°5072/GBM/01/D35/2012, le chef de groupement de Batangi -Mbau, en Territoire de Beni, dans le Nord Kivu, a organisé la perception de la redevance coutumière traditionnelle en fixant le coût de la poule à 10 USD et celui de la chèvre à 45 USD. Cette mesure semble être une innovation dans la gouvernance foncière locale et peut servir d'exemple.

1.6.2.3. Absence des terres, déplacements forcés et insécurité alimentaire.

Dans les deux provinces, l'occupation et l'utilisation des espaces restent précaires suite à l'existence des concessions agricoles et minières, des Parcs nationaux (Kahuzi Biega et Parc national des Virunga), autres réserves forestières ainsi que d'autres facteurs économiques et sécuritaires. Aussi le rapport conflictuel entre les concessionnaires et les paysans sont dues au changement de destination de des plantations en fermes ou pâturages par les nouveaux concessionnaires car initialement destinées à la culture pérenne, notamment du thé, le café, qui non seulement encadrait une grande partie de la main d'œuvre mais aussi laissait un espace à cultiver pour la population.

La configuration foncière du territoire de Rutshuru semble être convaincante⁴⁴. D'une superficie de 5289 km², avec une population d'environ 1 200 000 habitants, couverts par la forêt de 2400 km² du Parc National des Virunga et de plus ou moins 600 km² concession agricoles, les terres disponibles pour l'agriculture et l'élevage ne couvre que 2289 km², renseigne une mission conjointe des agences des Nations Unies. La même mission renseigne dans les localités de Kabaya et de Biruma, un ménage exploite au maximum 25 ares de terre pour la survie et pour générer l'essentiel de ses revenus. La mission révèle, que dans ces localités, 33 % des ménages autochtones (Bakonde) sont propriétaires des terres qu'ils exploitent, 46 % des ménages de Biruma et Kabaya sont locataires exclusifs, et ce respectivement, du domaine Katale et du domaine Ndata pendant que 21 % des ménages sont en même temps propriétaires et locataires de terre. En termes de constat, le rapport conclut que plus de la moitié 67% de la population de 2 localités citées ci-haut louent le terre pour nourrir leurs familles. La mission indique la persistance des conflits fonciers et le problème d'accès à la terre conduit à l'insécurité alimentaire caractérisée aussi bien par les faibles disponibilités alimentaires que par la faible diversité marquée par la prédominance des féculents, légumes feuilles et un régime pauvre en protéines animales (en moyenne 1 à 2 consommation de la viande par mois).

Suite à la faiblesse de revenus, les ménages connaissent une alimentation déséquilibrée caractérisée par la prédominance de féculents, les légumes et légumineuses et la pauvreté en protéines animales. A titre illustratif, au Nord Kivu, dans territoire de Rutshuru, il a été remarqué une extrême pauvreté des habitants de Kabaya et Biruma et un état de délabrement avancé des infrastructures scolaires et sanitaires, à cause de différentes guerres qu'a connues le territoire de Rutshuru et qui ont provoqué

⁴¹ Christol Paluku Mastaki., Etude pour la mise en œuvre d'un projet pilote de sécurisation foncière dans les groupements de Batangi - Mbau et Baswagha - Madiwe, Territoire de Beni, 2014, p.24.

⁴² Mathijs van Leeuwen and Gemma van der Haar, La gouvernance foncière comme un moyen de renforcement de l'État au niveau local dans l'Est de la RDC, publication occasionnelle #7, 2014, p.9.

⁴³ FOPAC, Rapport de l'atelier multi acteurs d'analyse diagnostique de la filière maïs en Territoire de Rutshuru, Juin 2013

⁴⁴ UN -Habitat, PNUD, FAO, UNFPA, HCR, UNICEF, PAM, Rapport de la mission d'évaluation inter agences dans les zones de retour du Territoire de Rutshuru, groupement de Kisigari, Goma, Mars 2015.

des déplacements massifs des personnes pendant une longue durée, certains à l'intérieur du pays et d'autres dans les pays voisins comme l'Ouganda et le Rwanda.

1.6.2.4. Enjeux politiques, ethniques et faible transparence de l'administration foncière.

Comme dans les périodes des années 60-90, à nos jours, les terres dans les deux Kivu demeurent objet de convoitises politiques et par conséquent des positionnements des tribus. Par exemple, dans le Territoire de Masisi, l'analyse de l'acquisition des concessions durant la période de 2004 à janvier 2013⁴⁵, informe que certains concessionnaires Tutsi détiennent 37,75% de concessions, suivi de Hunde avec 23% et puis de Hutu avec 19,25%. Les 12,5% de concessions seraient acquises par des personnes des autres communautés et par des personnes morales comme les églises, les associations. Les personnes morales détiendraient 5,25% de concessions.

Dans le même territoire, il est constaté que le groupement de Bashali Mukoto a connu plusieurs mutations foncières durant la période précitée car il engorgeait plus des blocs CNKI. Il ressort des statistiques que 103 nouvelles concessions soit 26% de concessions y acquises généralement sur le bloc CNKI. Il est suivi respectivement des groupements de Bashali Kaembe avec 60 concessions soit 15% et de Kamuronza avec 43 concessions soit 11%. Diverses sources indiquent que d'autres groupements de Masisi n'ont pas été trop affectés par des nouvelles acquisitions pour plusieurs raisons, à l'occurrence, (i) l'inexistence de plusieurs blocs CNKI, (ii) la résistance des groupes armés ou des communautés, (iii) l'inaccessibilité physique de terroirs.

⁴⁵ Analyse des 'Registre Journal' des bureaux d'enregistrement et des 'Plan Cadastral', Circonscriptions foncière de Masisi- Walikale et de Rutshuru, Mars 2013.

2. ETAT DE LIEUX DU PROCESSUS DE LA REFORME FONCIERE EN RDC

La République Démocratique du Congo (RDC) est dans un processus de réforme foncière, conformément au plan d'actions du Gouvernement de la République 2012-2016. A l'issue de l'atelier national, tenu du 19 au 21 juillet 2012 à Kinshasa, une feuille de route consensuelle pour la réforme foncière qui a été détaillée ultérieurement en un « Document de programmation » demeurant un instrument de planification technique, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du processus de la réforme foncière.

En vue de l'exécution de ce Document de Programmation, sur proposition du Ministre des Affaires Foncières, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a pris le décret n°13/016 du 31 mai 2013, portant création de la Commission Nationale de la Réforme Foncière (CONAREF).

Cette Commission est structurée en trois organes, le Comité de Pilotage, le Secrétariat Technique et les Coordinations Provinciales. Ces trois organes devaient permettre d'engager un processus participatif impliquant toutes les parties prenantes à la réforme foncière. Cette implication des parties prenantes devrait se matérialiser au niveau de la délibération au sein du Comité de Pilotage, au niveau technique à travers les sous commissions thématiques mises en place au niveau du Secrétariat Technique, et au niveau local à travers les Coordinations Provinciales.

La mission de la CONAREF est de coordonner, d'orienter et d'assurer le suivi du processus de la réforme foncière en République Démocratique du Congo. Ce processus doit aboutir, en trois ou quatre ans, notamment, à la formulation d'une Politique foncière et à l'élaboration d'un avant-projet de Loi Foncière révisée et de ses mesures d'application.

Par ailleurs, le rapport d'un récent atelier⁴⁶ d'évaluation du processus de la réforme foncières organisé par le gouvernement avec l'appui de UN-Habitat / GLTN fait constater que très peu d'activités prévues dans le Document de Programmation ont été mises en œuvre.

Figure 3. Analyse des écarts entre le prévu et le réalisé dans le cadre de la mise en œuvre des activités prévues dans le document de programmation

Axes d'interventions	Activités prévues	Activités réalisées		Activités non réalisées		Activités en cours	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Axe 1 : Clarification, reconnaissance et sécurisation des droits fonciers locaux	9	0	0%	9	100%	0	0%
Axe 2 : Appui institutionnel et développement des capacités	19	4	21%	10	53%	5	26%
Axe 3 : Gouvernance, information et administration foncière	17	0	0%	13	76%	4	24%
Axe 4 : Aspects transversaux et questions émergentes	9	0	0%	8	89%	1	11%
Axe 5 : Aspects transversaux et questions émergentes	14	0	0%	14	100%	0	0%
Axe 6 : Politique et législation foncière	16	0	0%	12	75%	4	25%
Synthèse de l'analyse	84	4	5%	66	79%	14	17%

⁴⁶ Ministère des Affaires Foncières, Rapport de l'atelier d'évaluation du processus de mise en œuvre de la réforme foncière en RDC, du 12 au 13 Juin 2015, Centre Catholique CARITAS, Kinshasa.

3. EVALUATION DES CAPACITES DES ACTEURS FONCIERS⁴⁷

Dans les deux provinces, l'on constate, à part l'administration foncière, de nombreuses initiatives nationales et internationales qui traitent des mécanismes alternatives de résolutions de conflits fonciers, de la reconnaissance et l'enregistrement des droits fonciers et aux défis liés à la gouvernance foncière. Les éléments institutionnels qui suivent pourraient permettre à GLTN de trouver des points d'entrée et d'évaluer son intervention en termes d'efficacité, d'efficience et d'impact sur le développement institutionnel de son engagement en RDC. Dans les lignes qui suivent, nous essayons d'identifier les acteurs pertinents qui peuvent influencer l'engagement de GLTN en RDC : (i) Gouvernement de la RDC, (ii) multilatéraux, bilatéraux et agences de Nations, (iii) ONG internationales, (iv) la société civile, (v) institutions académiques et de recherche ainsi que (vi) les autres acteurs /institutions pertinents.

3.1. INITIATIVES INNOVANTES DU GOUVERNEMENT DE LA RDC

Le gouvernement central (Kinshasa) et les gouvernements provinciaux du Nord Kivu et du Sud Kivu ont déjà entrepris des actions pour trouver de solutions à la question foncière en RDC. A nos jours, les priorités du gouvernement central, pour la période 2015-2016, focalisent, d'une part, sur la structuration de la CONAREF avec un comité de pilotage, la cellule technique, le secrétariat permanent et les coordinations provinciales. Le Comité de Pilotage devient un organe politique, car composé des Ministres, Chefs des Départements dont les attributions sont transversales par rapport au foncier, il est sous l'autorité du Premier Ministre et présidé par le Ministre des Affaires Foncières. De surcroît, la cellule Technique, en tant qu'organe de proposition des politiques, de conception et d'élaboration des textes relatifs au processus de la réforme foncière, est composée d'experts et des Partenaires ou acteurs intervenant dans le secteur foncier pendant que le Secrétariat Permanent gère au quotidien la CONAREF et prépare les réunions et autres activités du Comité de Pilotage et de la Cellule Technique. Il conserve les archives de la CONAREF. Par ailleurs, les Coordinations Provinciales doivent, dans la nouvelle configuration des Circonscriptions foncières et de nouvelles Provinces, être sous la direction des administrations provinciales des affaires foncières. Ce qui les implique et permet l'appropriation ainsi que la perpétuation des acquis du processus de la réforme foncière. D'autre part, le gouvernement prévoit élaborer une politique foncière, renforcer les capacités des acteurs et redynamiser la coordination des Partenaires techniques et financiers (PTF).

De surcroît, le gouvernement a déjà initié la création d'une Commission de Médiation Foncière par un projet de décret. Cette commission qui sera instituée au niveau national, provincial et des Circonscriptions Foncières aura comme mission, entre autres, de (i) prévenir les litiges fonciers ; (ii) recevoir les plaintes et dénonciations des parties ; (iii) assurer la médiation ou la conciliation en vue de la résolution amiable des litiges fonciers ; (iv) être un cadre permanent de dialogue pour la coexistence pacifique des populations ; (v) rédiger le texte de l'accord ou le constat du désaccord des parties ; (vi) identifier les problèmes fonciers majeurs qui se posent dans chaque ressort ; (vii) mener des concertations avec les organisations paysannes, de la société civile et les autorités politiques, administratives et coutumières ; (viii) promouvoir le dialogue inclusif afin d'amener la population à adhérer au processus de la réforme foncière.

Enfin, depuis juin 2015, Ministère de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat (MATUH)⁴⁸ avec l'appui technique et financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de l'initiative USAID/WRI (World Resources Institute), vient de lancer la réforme de l'Aménagement du Territoire est un projet porté. L'enjeu de cette réforme constitue un événement majeur et historique pour la RDC. À terme, cette réforme devra permettre à la RDC de : (i) assurer un équilibre entre régions et secteurs de production; (ii) valoriser durablement les riches et multiples ressources naturelles du pays; (iii) rationaliser le développement urbain sans négliger le

⁴⁷ Cette liste n'est pas exhaustive.

⁴⁸ http://www.cd.undp.org/content/dam/dem_rep_congo/docs/pressrelease/UNDP-CD-CP-Atelier%20Am%C3%A9nagement%20du%20territoire-24-juin-2015.pdf, consulté le 7 juillet 2015

développement rural intégré. Pour atteindre cet équilibre entre le développement du monde rural et urbain, la RDC dans sa politique de développement durable prendra en compte l'importance stratégique de l'Aménagement du Territoire. Par conséquent, cette réforme oblige la RDC de se doter des outils tels que : (i) la loi cadre de l'Aménagement du Territoire (LCAT) ; (ii) le schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) ; (iii) les Plans Provinciaux d'Aménagement du Territoire (PPAT) ; (iv) les Plans Locaux d'Aménagement du Territoire (PLAT).

La réforme de l'aménagement du territoire nourrira d'autres processus en cours tels que l'établissement du Plan Stratégique National de Développement, la mise en œuvre de la décentralisation, la réforme foncière et la réforme de la Justice. Elle sera aussi un catalyseur pour la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) qui seront adoptés en septembre par la RDC dans le cadre de l'agenda de développement post-2015.

Au Nord Kivu, le Ministre provincial à charge des affaires a inventorié les concessions agricoles sur toute l'étendue du territoire. Avec l'appui de UN-Habitat, il a organisé des consultations entre les concessionnaires /éleveurs et les agriculteurs/petits paysans. Ces assises ont abouti à des approches prometteuses de la cohabitation pacifique, notamment au Nord Kivu, la mise en place des coordinations foncières qui sont des cadres d'échange et de planification entre les acteurs locaux œuvrant dans le secteur foncier en vue des actions conjointes de prévention et de résolution des conflits fonciers. Très récemment, avec l'appui UN-Habitat par le biais de GLTN, ce Ministère du Nord Kivu vient d'initier une série de dialogues multi-acteurs sur l'édit provincial n° 002/2012 du 28 juin 2012 portant rapports entre les chefs coutumiers, chefs terriens et exploitants agricoles en matière de gestion des terres coutumières en Province du Nord-Kivu pendant que plusieurs dialogues entre les concessions et agriculteurs ont été organisés par UN-Habitat tant au Sud Kivu et au Nord Kivu. Ces consultations ont recommandé, notamment la mise en place d'une commission provinciale sur les concessions et la révision de l'édit provincial susmentionné..

Le Gouvernement provincial du Sud Kivu vient de créer un Comité de coordination sectorielle foncier en Province, par l'Arrêté Provincial n° 15/009/GP/SK du 02/02/2015. Ce cadre de coordination a comme attributions d'accompagner le ministère Provincial en charge des Affaires Foncières à élaborer des programmes, assurer la mise en cohérence des programmes, favoriser les débats publics, assurer la coordination parmi les partenaires œuvrant dans l'humanitaire, la stabilisation et le développement, accompagner dans l'élaboration du plan d'aménagement de la Province et pour établir le lien entre le Ministère Provincial en charge des Affaires Foncières et la Commission Nationale de la Réforme Foncière.

Ces perspectives du gouvernement corroborent avec le Cadre de l'opérationnalisation de la deuxième phase du Programme de Stabilisation et de la Reconstruction des Zones sortant des Conflits Armés (STAREC) du Gouvernement de République démocratique du Congo et de la Stratégie Internationale de Soutien à la Sécurité et la Stabilisation (ISSSS)⁴⁹ et la stratégie de mise en œuvre de l'Accord – Cadre pour la Paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région⁵⁰.

3.2. ACTEURS MULTILATÉRAUX, BILATÉRAUX ET AGENCES DES NU

3.2.1. Banque mondiale

La Banque mondiale a appuyé l'étude sur Cadre d'Analyse de la Gouvernance Foncière (CAGF) qui a été bouclée à Février 2013. Les recommandations suivantes dérivent de l'analyse de la gouvernance foncière : i) Mettre en place une plateforme multisectorielle et multi acteurs dans le cadre de la réforme foncière pour harmoniser les politiques et décisions entre les différents ministères; ii) Mener des actions pilotes pour la collecte des données et informations qui puissent

⁴⁹ Stratégie Provinciale et Plan d'Action de Stabilisation pour la Province du Nord-Kivu, Février 2015 , Stratégie Provinciale et Plan d'Action de Stabilisation pour la Province du Sud Kivu, Février 2015 .

⁵⁰Draft Great Lakes UNCTS' Regional Strategy Paper, In support to the implementation of the Peace, Security and Cooperation Framework for the Democratic Republic of Congo and the region. Prepared for the Resident Coordinators meeting on 24 June in Madagascar , p34, p73-75.

constituer la matière pour la réforme foncière : simplification du processus de la délivrance des certificats/titres; démarcation des champs / cartographie forêts/ terre communautaires; charte foncière rurale (mieux codifier les droits fonciers locaux); iii) régularisation foncière urbaine; iv) répliquer l'étude CAGF au niveau provincial et local pour cerner les spécificités dans la gestion foncière en RD Congo en vue d'une capitalisation pour le développement d'une politique foncière et la révision de la loi foncière actuelle; accompagner la décentralisation foncière au niveau des provinces.

A ces jours ,la Banque Mondiale et UN-Habitat/ GLTN conduisent conjointement la Revue du Secteur Foncier pour contribuer aux efforts du gouvernement de la RDC dans la formulation de sa nouvelle politique foncière. Cette revue se base initialement sur trois prestations :(i) Une analyse visant à expliquer en quoi l'organisation administrative et le cadre légal actuels sont déterminés par l'histoire juridique et politique de la RDC. Elle décrira les régimes fonciers et domaniaux en vigueur et s'attachera à montrer la part de la question foncière dans les événements violents qui ont affecté le pays et notamment sa partie orientale. Cette première partie est l'objet des présents termes de référence. (ii) Une étude pour établir un état des lieux complet du secteur foncier, en s'attachant à décrire à la fois le fonctionnement des institutions et des procédures administratives et le fonctionnement de la régulation foncière dans la pratique. (iii) Une étude s'attachera aux questions de la coordination de la réforme foncière avec les autres secteurs ayant un impact sur la gestion et l'affectation des terres. Ces trois études seront rassemblées dans un document unique qui sera complété par une synthèse des contraintes et une série de recommandations. Ce document sera soumis à la validation de la CONAREF selon ses procédures habituelles et fera ensuite l'objet d'une présentation officielle et d'une discussion avec le Gouvernement et ses partenaires au développement.

La Banque Mondiale prévoit à accompagner le Gouvernement de la RDC dans l'implantation du Parc agroindustriel et sur le plan financier tout en l'appuyant à améliorer d'abord les cadres des politiques pour s'assurer qu'elles sont bien ficelées de sorte que les productions qui ressortent de ce secteur soient écoulées sur un marché.⁵¹

3.2.2. FIDA

Depuis 2004, le FIDA finance trois programmes qui couvrent trois Provinces : le Programme de Relance Agricole dans Province de l'Equateur (PRAPE, 2005-2012, avec un financement complémentaire du Fonds belge pour la sécurité alimentaire, FBSA);le Programme de Réhabilitation de l'Agriculture dans le District de la Tshopo en Province Orientale (PRAPO, 2007-2013, avec un financement complémentaire du FBSA), et le Programme Intégré de Réhabilitation de l'Agriculture dans la Province du Maniema (PIRAM, 2010-2019, avec un cofinancement du Fonds de l'OPEP pour le développement international). A l'est de la RDC, le Projet d'appui au secteur agricole dans la Province du Nord Kivu a pour objectif principal d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des ménages impliqués dans le projet. Il s'articule sur 3 composantes : (i) soutien au développement des capacités des acteurs d'appui aux filières agricoles; (ii) appui aux infrastructures rurales; (iii) gestion et coordination du Projet.

FIDA et UN-Habitat, à travers GLTN ont établi un partenariat dans le cadre du Projet "*Land and Natural Resources Tenure Learning Initiative for East and Southern Africa*" (TSLI-ESA) dans le but de documenter (gestion des connaissances en termes de recherche, d'analyse, de documentation et la diffusion), de tester (mise en œuvre des projets pilotes et la diffusion des outils fonciers GLTN) et le partage (par la formation et les activités d'apprentissage) des outils fonciers et des approches en faveur des pauvres pour renforcer la tenure foncière et l'accès aux ressources naturelles par des communautés cibles du mandat de FIDA dans 22 pays sélectionnés en Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe. Ces expériences et bonnes pratiques issus de ces projets et programmes peuvent être relayées en RDC.

⁵¹ http://radiookapi.net/economie/2015/05/12/rdc-la-banque-mondiale-promet-daccompagner-le-gouvernement-dans-le-secteur-agricole/?utm_source=feednanga.com&utm_medium=referral&utm_campaign=Feednanga%20-%20Most%20shared%20links, consulté le 13 Juin 2015.

3.2.3. FAO

La coopération de la FAO avec la République démocratique du Congo se tourne vers l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment l'appui à la formulation de politiques et stratégies pour le développement agricole et rural, la gestion des ressources naturelles et le renforcement de la résilience face au changement climatique. Après deux décennies d'insécurité civile et de conflits persistants, la FAO contribue à l'établissement de la paix et à la réconciliation en soutenant la production vivrière et en renforçant les moyens d'existence agricoles des communautés vulnérables, y compris des réfugiés rentrant dans leur pays et des anciens combattants.

3.2.4. Projet conjoint foncier intégré (UN-Habitat, FAO, PNUD)

Après la médiation foncière, ce projet, financé par le Hollande, met à démontré que les interventions conjointes des Agences de NU sont capables de traiter de la problématique des concessions agricoles et faciliter la sécurisation de la tenure foncière des parties prenantes tout en appuyant le gouvernement à améliorer gouvernance foncière. Le renforcement des capacités et les dialogues entre différents acteurs y compris les communautés, le Gouvernement et l'administration foncière conduisent aux activités de relèvement communautaire et créent de l'emploi pour les jeunes et renforce l'autorité de l'Etat dans les milieux de retour. Ce projet fait un lien entre la stabilisation, le renforcement de l'autorité de l'Etat, la sécurisation foncière et le développement des marchés locaux contribuant ainsi à l'économie locale.

3.2.5. Direction du Développement et de la Coopération suisse (DDC)

Dans le cadre du processus de la réforme foncière en cours en RDC, à travers Le programme foncier d'« Appui à la gestion foncière », la DDC soutient, depuis 2011, la mise en place d'un système innovant de gestion foncière décentralisée dont elle expérimente le modèle dans la province du Sud Kivu. Ce programme s'inscrit particulièrement dans le pilier 1 de la réforme foncière qui vise la clarification, la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers des communautés locales pour qu'ils soient pris en compte dans le nouveau cadre juridique et institutionnel. A ce titre, il a pour finalité de contribuer à l'amélioration des mécanismes d'accès à la terre et de sécurisation des droits fonciers en milieu paysan, en vue d'assurer durablement la stabilité sociale, la productivité agricole et le développement économique local. Pour mieux contribuer à l'objectif de ce pilier 1, notre modèle que développe ces deux ONG poursuit trois objectifs spécifiques : (i) Construire une démarche juridique et institutionnelle foncière légitime aux yeux des communautés locales et reconnue par l'Etat qui sécurise les communautés et les personnes en tenant compte des règles et pratiques établies, connues, compréhensibles et maîtrisables par les communautés concernées. (ii) Promouvoir une gestion décentralisée et participative des fonctions étatiques en matière foncière en vue de construire des instances locales chargées de gérer les terres, de faciliter le développement local et d'aider à la transformation durable des conflits fonciers. (iii) Eradiquer la multiplicité d'acteurs et la prolifération des documents de valeur douteuse. Ce programme s'appuie actuellement sur l'expertise de deux ONG nationales : IFDP (Innovation et formation pour le développement et la paix) et ASOP (Action sociale et d'organisation paysanne). Deux initiatives pilotes sont en cours dans les deux chefferies avec l'accompagnement d'IFDP et ASOP. Elles facilitent la délivrance des titres (actuellement coutumiers) aux usagers fonciers en attendant que le processus aboutisse à l'adoption d'un édit provincial (légalité transitoire) et de la prochaine loi foncière qui pourra accorder la vraie valeur juridique aux titres délivrés par l'autorité décentralisée. En attendant, ces papiers coutumiers permettent aux détenteurs d'accéder au crédit, ce qui peut contribuer aux investissements agricoles. Et même, déjà la sécurité que l'usager coutumier a désormais face à l'autorité coutumière lui permet d'investir sur sa parcelle, bien que cela ne le rassure pas encore suffisamment face à l'Etat et ses services fonciers.

3.2.6. UN- Habitat

Le Programme Foncier de UN-Habitat, en République démocratique du Congo (RDC), remonte de 2009 suite à une invitation du Gouvernement Congolais et le HCR. Il avait comme objectif de répondre, d'une façon systématique et rapide, aux conflits fonciers et propriété, dans le milieu de retour et des déplacements, en vue contribuer au processus de stabilisation dans la partie Est de la RDC. Cette intervention a eu lieu dans la province du Nord-Kivu avant son expansion dans la

Province Orientale et le Sud Kivu. Ce programme a vite évolué dans un processus plus large de l'amélioration de la gouvernance foncière ainsi que de la réforme foncière depuis juillet 2012. D'une façon brève, l'intervention de UN-Habitat s'articule sur 3 volets i) de la médiation foncière, 2) l'appui à l'administration foncières et 3) l'appui au processus de la réforme foncière. Après plus de 5 années de mise en œuvre du programme, UN-Habitat a signé un protocole d'accord (MoU) avec DIFID, en septembre 2014, pour un financement d'un programme de 3 ans pour la période 2014-2017. Ce programme est aligné sur le STAREC / ISSSS qui est un programme de stabilisation mis en œuvre par le Gouvernement de la République démocratique du Congo (gouvernement de la RDC) et ses partenaires internationaux. A part, le programme foncier, UN-Habitat exécute d'autres programmes ci-dessous en RDC :

Le Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (PPAB) a été lancé en 2008 par UN-Habitat, en partenariat avec le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et financé par la Commission européenne (CE). Le PPAB vise à renforcer la capacité de tous les acteurs urbains pertinents – y compris les agences gouvernementales nationales et locales, la société civile et les habitants des bidonvilles eux-mêmes,- à travailler ensemble pour améliorer les conditions de vie dans les bidonvilles et la durabilité des villes concernées. Les actions du PPAB 3 portent sur 5 Privations qui caractérisent un Bidonville, à savoir : (i) l'accès à l'eau potable, (ii) l'accès à un assainissement amélioré, (iii) l'accès à un logement durable et adéquat, (iv) l'accès à un espace de vie suffisant, (v)et enfin l'accès à une sécurité foncière et d'occupation résidentielle.

Global Land Tool Network (GLTN). Depuis 2012, en partenariat avec le Bureau Régional pour l'Afrique de UN-Habitat (ROAF) et le Ministère des Affaires Foncières, GLTN offre un appui au processus de réforme foncière en RDC, en tenant particulièrement compte de la gestion des connaissances, de la coordination des acteurs dans le secteur foncier, y compris les partenaires techniques et financiers , du développement de ses outils fonciers, notamment le *Gender Criteria Evaluation (GEC)*, et le *Social Tenure Domain (STDM)*, et de développement des capacités.

Depuis janvier 2014, à part l'Ouganda, la RDC a été identifié comme pays prioritaire de l'engagement de GLTN au niveau de pays. Actuellement, GLTN continue à travailler avec UN-Habitat, le gouvernement, l'administration foncière et la société civile pour capitaliser les expériences en termes de mise en œuvre du cadre normatif et opérationnel et d'identifier comment GLTN peut appuyer les initiatives en cours dans les provinces et à Kinshasa.

3.3. ONG INTERNATIONALES

3.3.1. Rights and Resources Initiative (RRI)

Depuis décembre 2013, RRI a initié et appuie une plateforme de la société civile. Regroupant, plus de 80 organisations, le cadre de Concertation pour la participation des OSC au processus de la réforme foncière a une vocation nationale. Par ailleurs, ce cadre a des gaps pour son fonctionnement faute de moyens et d'un plan de communication pour mettre toutes les organisations membres à jour de l'information sur les activités de CACO, et favoriser la circulation de l'information entre les différents niveaux de représentation de CACO (national provincial et local). De plus, les résultats de l'étude de référence sur la tenure en RDC est en cours de finalisation et vont être capitalisés dans le processus de la réforme foncière aussi bien par le gouvernement que par la société civile.

3.3.2. American Jewish World Service (AJWS)

AJWS appuie les OSC (FDAPID, PIDP, AAP, LINAPYCO, ADEV) et la Cadre de concertation des OSC pour la participation à la réforme foncière (CACO) pour faciliter l'accès et le contrôle de terre par les communautés locales, y compris les peuples autochtones et les femmes. Ces subventions s'intéressent à la production de la cartographie des terres des peuples autochtones (pygmées) dans le Territoire de Walikale, la mise en place de groupe de travail en vue de la reconnaissance des droits des peuples autochtones dans les nouvelles politiques foncières de la RDC . Aussi, AJWS appuie des consultations communautaires sur la réforme foncière dans les provinces du Nord-Kivu, Bas-Congo, le Katanga et le Kasaï oriental. Au Nord Kivu, l'étude menée par AAP recommande au processus de la réforme foncière, notamment, (i) l'intégration formelle des chefs coutumiers dans la procédure d'octroi des terres et notamment au niveau de l'enquête préalable à la concession ;(ii) la

reconnaissance des titres fonciers délivrés par l'autorité coutumière ; (iii) le cout abordable des titres fonciers ; (iv) la décentralisation de l'administration foncière ; (v) les structures locales de médiation comme instance préalable à la saisine des cours et tribunaux en matière foncière... Dans le Bas-Congo, ADV fait la cartographie des terres des communautés locales devant être affectées par le projet Inga 3 afin d'appuyer les initiatives de plaidoyer en faveur de ces communautés.

3.3.3. Alert International

Le Projet de renforcement des capacités communautaires en gestion des conflits et promotion de la paix à l'Est de la République Démocratique du Congo vise à renforcer la réconciliation des communautés en travaillant sur la résolution de conflits. Il procède par l'organisation de la recherche-action participative, les dialogues communautaires, les forums provinciaux et la négociation des contrats sociaux.

L'objectif du projet est de renforcer la paix et améliorer la bonne gouvernance au niveau communautaire dans les communautés ciblées de la province du Nord-Kivu, par biais de trois résultats:

1. Amélioration de la réconciliation inter et intracommunautaire par les dialogues et les actions pour résoudre et/ou prévenir les conflits violents ;
2. Renforcement des capacités communautaires à analyser le contexte socio-politique, à définir et à prendre des actions pour résoudre et/ou prévenir des conflits violents
3. Amélioration de la bonne gouvernance par la négociation et la mise en œuvre des contrats sociaux par les communautés et les autorités locales.

Ce projet couvre trois groupements de la province du Nord-Kivu. Le projet est financé par le Ministère des Affaires étrangères de Pays-Bas par biais du PNUD et il est exécuté en partenariat avec SOFEPADI (Solidarité Féminine pour la Paix et le Développement Intégral) et AAP (Aide et Action pour la Paix).

3.3.4. ICLA/ Norwegian Refugee Council

ICLA offre facilite la médiation et l'assistance juridique sur le logement, des terres et de la propriété (HLP) dans le Nord et Sud-Kivu. En outre, la sensibilisation sur HLP, il facilite l'accès aux documents de l'état civil et la formation des membres des Commission d'accueil et réintégration. Les autorités de l'Etat et coutumières constituent la cible du programme ICLA.

3.3.5. International Land Coalition (ILC)

International Land Coalition vient de développer le Programme « Engagement National Stratégique pour une gouvernance foncière pro-pauvre », NES en sigle, en collaboration avec les ONG nationales CODELT, UEFA et AAP. Ce programme est formulé dans le but d'influencer le processus de la réforme foncière en cours dans le pays, dans le sens de la prise en compte et/ou du renforcement des droits et intérêts des couches sociales les plus défavorisées de la société congolaises. Il constitue, de ce fait, un plan national de travail à moyen terme, ayant pour but de formuler, d'une façon participative, les options foncières fondamentales pro-pauvres et de collaborer avec tous les acteurs travaillant dans le domaine foncier en RDC. Il a comme objectif : (i) Clarifier la tenure foncière et celle des autres ressources naturelles et sécuriser les droits locaux ; (i) Etablir l'adéquation nécessaire entre les systèmes de gestion coutumière et le système découlant de la loi moderne ; (ii) Tester des outils, approches et expériences pilotes pour améliorer la sécurisation des droits fonciers locaux, urbains et ruraux.

3.4. INSTITUTIONS ACADÉMIQUES ET DE RECHERCHE

École régionale post-universitaire d'aménagement et de gestion intégrés des forêts tropicales (ERAIFT)

L'École Régionale Post-Universitaire d'Aménagement et de Gestion Intégrés des Forêts et Territoires Tropicaux (ERAIFT) implantée sur le Campus universitaire de Kinshasa, en République Démocratique du Congo est un projet de l'UNESCO. Son objectif principal est de contribuer à accroître les capacités nationales des Etats africains dans la mise en œuvre d'une approche

méthodologique nouvelle qui consiste à appréhender les problèmes d'aménagement et de gestion des écosystèmes tropicaux dans une perspective systémique, de manière concertée avec les populations rurales. Il forme des étudiants en DESS (Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées) et soutient des doctorants provenant de 18 pays africains (Angola, Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Mali, Madagascar, Niger, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Burundi, Tchad, Togo.). a tissé un important réseau des relations et d'échanges d'informations et d'expériences avec les Institutions suivantes : le RIFFEAC, l'Université de Kinshasa, l'Université de Kisangani, l'Université du Congo/Brazzaville, l'Université de Dschang (Cameroun), l'Université d'Abobo-Adjamé (Côte d'Ivoire), l'ENEF (Gabon), Gembloux Agro Biotech (ULG -Belgique), l'Université Catholique de Louvain (Belgique), le Musée Royal d'Afrique Centrale (Belgique), le WWF, l'UICN, le CNRS, le CIRAD, l'IRD (France), le CIFOR, l'OSFAC, le FORAF, le Jardin Botanique National de Belgique, l'Université Laval (Canada), l'Université de Marne-la-vallée (France), The Maryland University (USA), The Federal University of Para (Belem, Brazil), The Indonesian Institute of Sciences (Jakarta, Indonesia), The Hanoi University of Agriculture(Vietnam).

Ses partenaires techniques et financiers sont l'UNESCO (Agence d'exécution), l'Union européenne, Wallonie Bruxelles International, le PNUD, le Royaume de Belgique, l'ACDI au travers du projet FOGRN-BC, la CEEAC et le FAD au travers du projet PACEBCo.

Il sied noter que l'identification complète des universités, institutions centres de recherches et de formations spécialisées en matière foncière mérite d'être complétée. Toutefois, le constat est qu'il n'existe aucune évaluation de l'école du cadastre que le gouvernement souhaite redynamiser. Aussi certaines universités de la région, à l'occurrence, l'Université catholique de Graben de Butembo et Université Chrétienne Bilingue du Congo (UCBC) s'intéresse aux secteurs foncier et agricole. .

3.5. LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

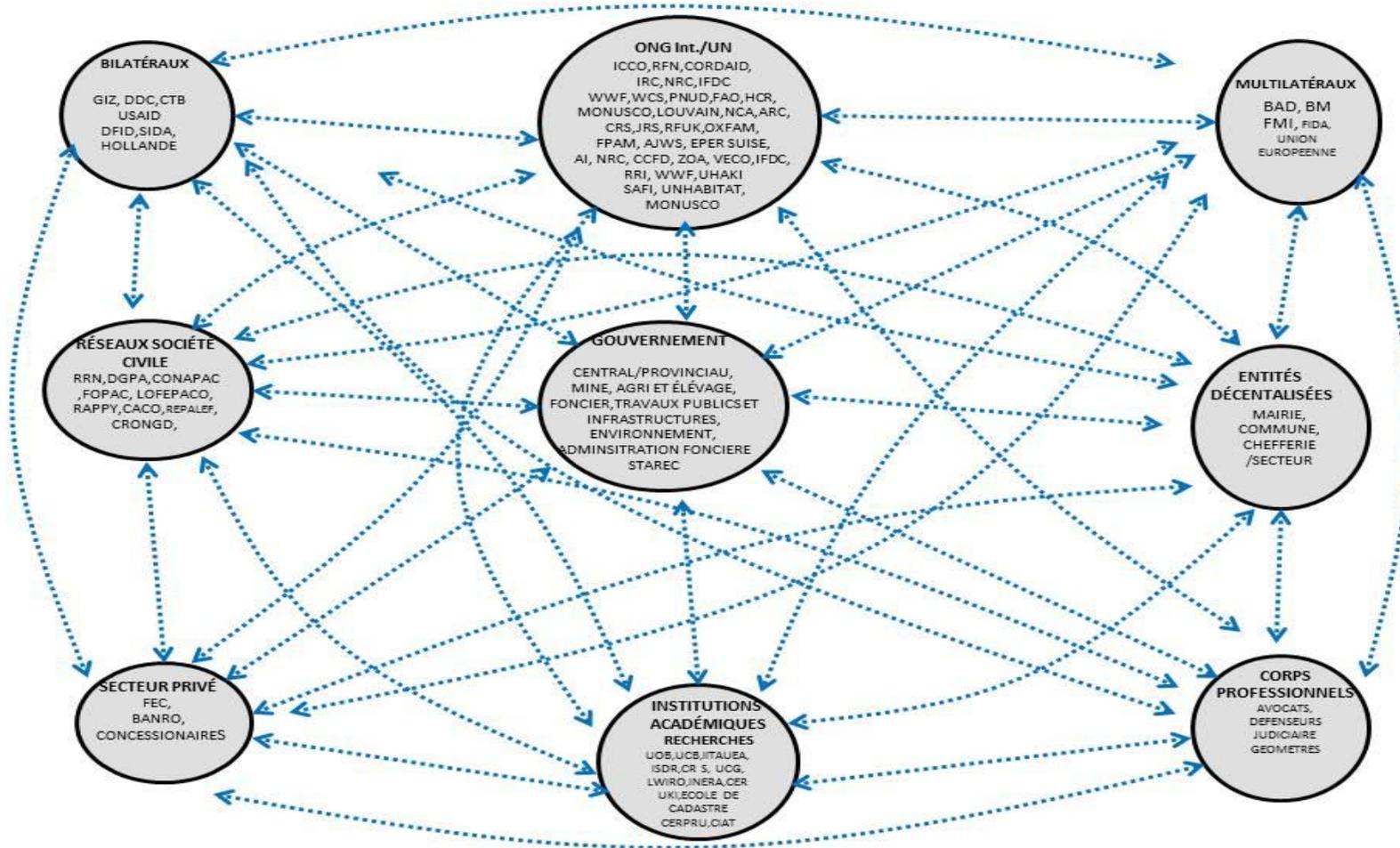
La RDC regorge une société civile dynamique dans les domaines agricole et foncier depuis le processus du code agricole. Comme souligner ci- haut, en ce qui concerne la participation des organisations de la société civile dans le processus de la réforme foncière, la mise en place d'une plate-forme au niveau national a été facilitée par RRI . GLTN est en train d'appuyer les coordinations provinciales, regroupant respectivement, 41 organisations et réseaux de la société civile au Sud Kivu et 26 délégués des organisations et réseaux de la société civile au Nord Kivu. Ces organisations sont un moteur de changements dans les secteurs des droits humains, de la sécurité alimentaire, de résolution des conflits fonciers et de ressources naturelles.

3.6. AUTRES ACTEURS /INSTITUTIONS PERTINENTS

N°	Acteurs	Force	Faiblesses
1	Concessionnaires (politiciens, militaires, églises, commerçants)	<ul style="list-style-type: none"> • Capitaux financiers à investir • Promouvoir à grande échelle de la production 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de transparence sur l'acquisition de titres. • Empiètement sur des terres communautaires. • Conflit avec les communautés locales • Exploitations des communautés
2	Administration foncière	<ul style="list-style-type: none"> • Information sur la repartitions des terres • Livraison des titres de propriété • Réaliser l'arpentage 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de capacité technique et institutionnelle • Manque de transparence • Eloignée des communautés • Procédures non connues/ non diffusées auprès des communautés
3	Les chefs coutumiers	<ul style="list-style-type: none"> • Pouvoirs reconnus par la constitution • Gestionnaire des terres des communautés locales • Reconnaissance légale de leur qualité d'agent administratif 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de neutralité et d'objectivité • Manque de mécanismes de consultations de sur la gestion des terres • Capacité technique faible • Pratiques discriminatoires au regard de la tenure de la femme
4	Administration territoriale (Agriculture, pêche et élevage/ Environnement)	<ul style="list-style-type: none"> • Proximité avec la communauté locale • Réaliser l'enquête de vacance 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de capacité technique et institutionnelle • Manque de matériel techniques • Manque de capacité technique pour faire face aux conflits fonciers
5	Structures locale de médiation	<ul style="list-style-type: none"> • Proximité avec les communautés • Capacité à résoudre les conflits fonciers 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de capacité technique et institutionnelle • Faible approche de la durabilité des compromis
6	Judiciaire	<ul style="list-style-type: none"> • Disposition d'un pouvoir d'arbitrage • Existence des Tribunaux Paix au niveau de Territoires pour traiter des conflits fonciers et coutumiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de capacité technique et institutionnelle • Non maîtrise des systèmes fonciers coutumiers. • Retard dans le traitement des litiges fonciers • Coût social et financier élevé • Manque de confiance / risque de corruption. • Eloignées des communautés locales • Risque de manipulation par r les élites locales et provinciales

Le tableau ci-dessous démontre qu'il convient de prendre en charge l'ensemble des modalités de règlement des litiges et de gestion des conflits fonciers, autrement dit, de tenir compte de tous les acteurs qui peuvent être mobilisés institutionnellement. Il s'agit donc aussi bien des dispositifs juridictionnels et institutionnels que de ceux d'arbitrage et médiation de divers types.

4. COMPLEXITE DE RELATIONS ENTRE LES ACTEURS : BESOINS DE RENFORCER LA COORDINATION



5. MATRICE DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS DU FONCIER

	BAILLEUR	STATUS	DESCRIPTION DES PROJETS APPUIS	PROVINCE(S)	PARTENAIRE(S)	REMARQUES
1	Afrique du Sud	Entrain de s'informer sur les approches et les programmes dans le secteur foncier	Perspectives: l'investissement et la coopération agricole, la bonne gouvernance et l'amélioration des politiques.	N/A	N/A	Encore en train de s'informer sur les approches
2	Belgique	Actif	Sécurisation des droits fonciers des petits agriculteurs, réflexion sur les droits fonciers coutumiers	Bandundu, le Maniema, le Kasai Oriental et la Province Orientale	LGAF, CONAPAC	
3	Délégation de L'Union Européenne	Actif	Médiation des conflits fonciers et des approches de sécurisation foncière alternative. Lien avec préservation des ressources naturelles	Nord Kivu	Quelques petites associations, Un Partenariat entre UE et NU sur la prévention des conflits relatifs au foncier et aux ressources naturelles est prévu	
4	DFID	Actif	Un processus d'élaboration d'une stratégie dans le secteur foncier est toujours en cours.	N/A	N/A	La finalisation de la stratégie est prévue pour avant la fin du mois de septembre 2013
5	Hollande	Actif	Prévention et de résolution des conflits fonciers	Nord Kivu, Sud Kivu	PNUD, UNHABITAT, FAO, LPI, AI	
6	PNUD	Actif	Projets conjoints en raison de l'interaction que comporte les questions foncières avec la sécurité alimentaire, les conflits, etc. REDD+ (la gouvernance foncière et la gestion des conflits fonciers constituent une composante importante)		UNHABITAT, FAO	Un programme de support aux réformes foncières dans le cadre du REDD+ est en train d'être élaboré en complément avec le programme d'élaboration d'un programme d'aménagement du territoire.
7	USAID	Actif	Prévention et de résolution des conflits fonciers dans le cadre de la stabilisation et de la reconstruction. Lien entre fonciers et des activités génératrices de revenu et de développement agricole.	Zones post conflit dans l'est	Care Tufadike, FAO, UNHABITAT	

	BAILLEUR	STATUS	DESCRIPTION DES PROJETS APPUIS	PROVINCE(S)	PARTENAIRE(S)	REMARQUES
			Conservation de la biodiversité, gestion durable des forêts, et atténuation des changements climatiques/REDD+ -- (y compris la prévention et résolution des conflits concernant l'accès aux ressources naturelles (forêts, terre, eau, etc.); réformes foncières; gestion des ressources naturelles à base communautaire; bonne gouvernance des ressources naturelles.)	Nord-Kivu; Sud-Kivu; Kasai-Occidental; Kasai-Oriental; Equateur; Bandundu.	Programme régional en Afrique centrale pour l'environnement (CARPE) -- WWF, WCS, CI, AWF; OSFAC, WRI; USFS; NASA.	Le troisième phase (2013-2018) a commencé en mois d'octobre 2013.
			Appuie le processus de réforme foncière.	Kinshasa	Ministère des Affaires Foncières. UNHABITAT	
8	UNHABITAT	Actif	Prévention et Résolution des conflits fonciers, Appui à l'administration foncière, Expériences Pilotes de Sécurisation foncière, Appui à la réforme foncière, Coordination des acteurs du foncier.	Kinshasa, Equateur, Sud Kivu, Nord Kivu, Ituri	Ministère des Affaires Foncières, APC, SFCG, Commission Foncière de l'Ituri, PNUD, FAO, WWF, UNHCR	Projet Foncier Intégré dans le Nord Kivu: UN-Habitat, PNUD, FAO
9	Coopération SUISSE	Actif	Appui à la gestion foncière: Prévention et réduction des conflits et promotion du développement rural par la sécurisation des droits fonciers et l'amélioration du cadre légal. Projets pilotes de gestion foncière décentralisée à base coutumière en cours dans deux chefferies (Kabare et Ngweshe). Ces deux projets pilotes sont destinés à alimenter l'expérience de la Province du Sud kivu en gestion foncière décentralisée et ainsi alimenter la réforme nationale.	Sud Kivu	Ministères des Affaires Foncières (national et provincial), IFDP, ASOP	Pour le moment deux projets pilote de gestion foncière décentralisée à base coutumière sont en cours dans les chefferies de Kabare et Walungu. A partir de l'année prochaine, le programme s'étendra sur deux autres entités décentralisées dont un secteur et une chefferie à coutume différente du monde bashi.
10	RRI	Actif	Etude de référence sur la Tenure en RDC et Appui à la mise en place de la plate forme des organisations de la société civile	Bas-Congo, Bandundu, Kasai Occidental, Katanga, Sud Kivu, Nord Kivu, Province orientale, Equateur	FPP, UN-Habitat, CODELT, RRN, Tropenbos international	

	BAILLEUR	STATUS	DESCRIPTION DES PROJETS APPUIS	PROVINCE(S)	PARTENAIRE(S)	REMARQUES
11	Rainforest Foundation UK	Actif	La documentation des systèmes de gouvernance et des régimes fonciers des communautés forestières, et la promotion et la mise en application de leurs droits aux ressources foncières et forestières	Bandundu, Equateur, Kinshasa	Organisations de la société civile congolaise: Le Réseau Ressources Naturelles (RRN), GASHE, CADEM	Composante 1. Le développement continu d'une base de données géo-référencées (www.MappingForRights.org) de l'utilisation des terres et des ressources; Composante 2. La cartographie participative de l'utilisation des terres et des ressources et du régime foncier coutumier; Composante 3. Le renforcement des capacités juridiques en vue de soutenir la promotion des droits aux terres et aux ressources des communautés.
			Etude nationale de la législation congolaise en vue de faire des propositions et des recommandations réalistes pour des réformes efficaces du droit foncier prenant davantage en compte les intérêts des communautés forestières, locales et autochtones.	Nationale	OSC	
12	Suède	Actif	Projet avec Life & Peace Institute sur la médiation des conflits fonciers	Sud Kivu et Nord Kivu	Life & Peace Institute (qui travail avec APC, ASP, RIO, ADEPAE, SOFAD et UPDI)	Projet 2013-2016

6. INTERVENTION ET ENGAGEMENT DE GLTN: JUSTIFICATION DE SELECTION DES PROJETS ET PARTENAIRES

Comme souligné ci-dessus, le secteur foncier de la RDC est complexe avec différents acteurs, intérêts et degrés d'influence. Les acteurs et leurs initiatives ont été identifiés et analysés à travers le système d'évaluation de GLTN qui est le « *fit-for-purpose change model* ».

GLTN va appuyer les projets existants et fournir sa valeur ajoutée aux acteurs, institutions et initiatives qui démontrent ou offrent des opportunités pour la sécurité foncière en faveur des pauvres urbains et ruraux, les capacités et la possibilité de générer, d'améliorer et de diffuser les connaissances, et éventuellement, d'influencer la coordination et les relations entre les acteurs.

Les principaux résultats issus de cette analyse sont illustrés dans les tableaux ci-dessous, et ce, aux domaines d'intervention de GLTN.

Zones d'intervention	Résultats	Partenaires impliqués		Justification de choix des partenaires
		Principaux partenaires	Autres partenaires	
Réforme foncière, Partage de connaissances et développement de partenariat	Une politique foncière pro-pauvres à grande échelle est élaborée	UN-Habitat, Ministère des Affaires foncières, Ministère de l'agriculture, Ministère de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat, CONAREF, Gouvernements et Assemblées provinciales, Mairie de la ville, Administration foncière Banque Mondiale, Société civile (CACO), AJWS, RRI, PNUD, SDC, WWF, WCS, ANATC, Hollande, Union Européenne, ICCN	ICCO, RFN, CORDAID, IRC, NRC, IFDC, PNUD, FAO, HCR, MONUSCO, LOUVAIN, NCA, ARC, CRS, JRS, RFUK, OXFAM, FPAM, EPER SUISE, AI, NRC, CCFD, ZOA, VECO, IFDC, WWF, UHAKI SAFI, MONUSCO, USAID, Belgique,	Déjà engagés dans le processus de la réforme foncière, Aménagement du Territoire, agriculture et conduisent des projets pilotes
Coordination des acteurs du domaine foncier	Les synergies (plates formes) et coordination des actions multi-acteurs du secteur foncier sont appuyées	Ministère des Affaires foncières, Ministère de l'agriculture, Ministère de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat, CONAREF, Gouvernements et Assemblées provinciales, Mairie de la ville, Administration foncière Banque Mondiale, Société civile (CACO), World Bank, GIZ, SDC DDC, CTB, USAID, DFID, SIDA, HOLLANDE, AJWS, RRI, PNUD, Gouvernement provincial, administration foncière, WWF, WCS, ICCO, RFN, CORDAID, NRC, EPER SUISE, UHAKI SAFI, AI, FIDA, FAO, HCR, MONUSCO, MONUSCO, ICCN, ILC, USAID, Suède, DFID, ANATC, Hollande, AI, LPI, UN-Habitat, Union Européenne	IRC, IFDC, LOUVAIN, NCA, ARC, CRS, JRS, RFUK, OXFAM, FPAM, AI, NRC, CCFD, ZOA, VECO, IFDC, WWF	Déjà engagés dans la coordination des acteurs (PTF, Groupe de travail Habitat, logement et Terre)
Développement et mise en œuvre des outils fonciers de GLTN	Des outils de gestion foncière pro-pauvres et sensibles au genre opérationnels testés, mis en œuvre, évalués et diffusés au niveau local, provincial et national	UN-Habitat, Ministère des Affaires foncières, Ministère de l'agriculture, Ministère de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat, CONAREF, Gouvernements et Assemblées provinciales, Mairie de la ville, Administration foncière, Société civile (CACO), IFAD, Union Européenne, Université Chrétienne Bilingue du Congo (UCBC)	ICCO, RFN, CORDAID, IRC, NRC, IFDC, PNUD, FAO, HCR, MONUSCO, LOUVAIN, NCAI, ARC, CRS, JRS, RFUK, OXFAM, FPAM, EPER SUISE, AI, NRC, CCFD, ZOA, VECO, IFDC, RRI, WWF, UHAKI SAFI, MONUSCO, USAID, Suède, Hollande, Belgique, ERAIF	Ont déjà développé des outils fonciers, possibilités d'échanges d'expériences et de développement de capacités (ex. IFAD and UN-Habitat/GLTN)

7. CRITERES DE SELECTION DES ZONES D'INTERVENTION ET OPPORTUNITES

Pour traiter de la problématique foncière, le gouvernement congolais a mis en place la Commission nationale pour la réforme foncière (CONAREF) en mai 2013 et il est envisagé que cette commission sera décentralisée au niveau provincial. La feuille de route de la réforme foncière s'articule sur 6 piliers : (i) clarification, reconnaissance et sécurisation des droits fonciers locaux, (ii) appui institutionnel et développement des capacités, (iii) gouvernance, information et administration foncières, (iv) gestion des conflits fonciers, (v) aspects de transparence et questions émergentes, (vi) politiques et législations foncières.

Ce cadre de la réforme corrobore avec la déclaration des Nairobi sur l'opérationnalisation du Protocole sur les droits de propriété des personnes de retour dans la Région des Grands Lacs, du 23 Avril 2015, dans laquelle, le Secrétariat de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) recommande aux Etats d' «élaborer des politiques en adéquation avec les programmes de développement économique, y compris ceux en lien avec les questions des personnes de retour».

Se focalisant sur les concessions agricoles et le foncier urbain et péri-urbain ,ce plan d'action soutient le processus de stabilisation de l'Est du pays et de la réforme foncière et a comme inspiration les initiatives régionales et sous régionales notamment, le *Peace, Security and Cooperation Framework for DRC*, CGIRL, les Directives volontaires de la FAO⁵² et le Cadre et lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique (LPI).

A part ces cadres national et régional, les deux provinces offrent des opportunités devant faciliter la mise en œuvre de la programmation néerlandaise, notamment :

- L'existence de STAREC/ ISSSS dans les deux provinces. Les stratégies de stabilisation des provinces du Nord et Sud Kivu mettent un accent particulier sur la mobilisation autour de la terre et de l'identité en insistant, notamment, sur les grandes concessions et la dualité de la loi de 1973, les conflits entre les agriculteurs et éleveurs, les coutumes et pratiques traditionnelles discriminatoires envers les femmes en matière foncière⁵³.
- Lancement de la réforme sur l'aménagement du territoire par le Gouvernement de la RDC
- Existence des Plans directeurs de développement agricole et rural pour le Nord-Kivu et le Sud Kivu.
- La mise en place un comité de coordination dans le domaine foncier par l'Arrêté Provincial N 15/009/GP/SK du 02/02/2015, portant création, organisation et fonctionnement du comité de coordination sectorielle foncier (CCSF) en Province du Sud Kivu et de la coordination foncière au Nord Kivu.
- L'édit provincial n°002/2012 du 28 juin 2012 portant sur les rapports entre les chefs coutumiers, les chefs terriens et les exploitants agricoles en matière foncière⁵⁴.
- Le processus de mise place de CARG dans les deux provinces ;

⁵² Directives volontaires pour une gouvernance responsables des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire.

⁵³ Stratégie Provinciale et Plan d'Action de Stabilisation pour la Province du Nord-Kivu, Février 2015 ; Stratégie Provinciale et Plan d'Action de Stabilisation pour la Province du Sud Kivu, Février 2015

⁵⁴ Les conflits portant sur les terres agricoles des communautés locales ne sont pas recevables devant les instances judiciaires, s'ils n'ont pas été préalablement soumis à la procédure de conciliation, à l'initiative de l'une des parties, devant le Comité Foncier Agricole (Article 7). Les chefs coutumiers bénéficient d'un recyclage périodique organisé une fois l'an au moins conjointement par les Ministres Provinciaux ayant l'Administration du territoire, les affaires foncières, la Justice, l'environnement dans leurs attributions et de l'agriculture. À la diligence de l'administrateur de territoire, les chefs coutumiers tiennent une fois tous les 6 mois des séances de concertation par chefferie ou secteur sur les questions foncières en vue d'évaluer la conformité des actes posés à la coutume et aux dispositions du présent édit (Article 8). Les chefs coutumiers ont le droit de participer aux enquêtes préalables à la concession prévue par les articles 193 à 203 de la loi N°73/021 du 20 juillet 1973 telle que modifiée à ce jour (Article 9). Les services techniques spécialisés de l'Etat en matière foncière facilitent tout chef coutumier dans l'accomplissement de sa mission. Il veille néanmoins, à la vulgarisation et au respect des lois et textes légaux en matière foncière dans son entité (A son article 15).

- Capitaliser sur les réseaux/ contact déjà établi en RDC (e.g. media, Université, ONG, gouvernements provinciaux et central, etc.) et agences des NU ou autres institutions internationales qui mandat sur l'agriculture et sécurité alimentaire (FAO, PAM, FIDA)
- Les demandes venant des communautés pour l'intensification de la production agricole, accès à la terre et aux emplois et aux marchés.
- Plusieurs partenaires de développement et bailleurs de fonds sont intéressés à supporter les activités de prévention/réduction/sensibilisation de corruption dans le secteur des ressources naturelles, agriculture et des droits humains.
- Plusieurs acteurs internationaux qui travaillent déjà sur le foncier pourront valider/supporter les activités ou même être partenaires de UN-Habitat/ GLTN en matière de la transparence au sein de l'administration foncière.
- Existence des entités décentralisées
- Existence des plateformes multi-acteurs

8. ANALYSE DE RISQUES

Risques	Facteurs palliatifs
Manque de volonté politique de la part du gouvernement pour traiter des questions de la concession et de la réforme foncière.	<ul style="list-style-type: none"> Appui à la coordination foncière au Nord Kivu et au comité sectoriel au Sud Kivu Mise en place des stratégies de collaboration et de communication avec le gouvernement provincial et national
Intérêts cachés et résistance: les personnes qui 'bénéficient' du système actuel ou de la corruption pourront résister aux initiatives d'amélioration de la transparence dans la gestion foncière	<ul style="list-style-type: none"> Appui à la transparence dans l'administration foncière
Instabilité du gouvernement/ changement des cabinet aux niveaux national et provincial	<ul style="list-style-type: none"> Appui institutionnel et technique à la CONAREF, l'administration foncière
Mauvaise perception des concessionnaires et de l'administration foncière sur les concepts de transparence et de sécurisation foncière des droits des paysans	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un système de communication et de sensibilisation des parties prenantes Activités d'appui au développement économiques de concessions et appui à l'administration foncière
Instrumentalisation de terre et les concessions pendant les législatures de 2016 (les élections locales et nationales) et les présidentielles	<ul style="list-style-type: none"> Informers les communautés et les concessionnaires sur la neutralité, l'impartialité de la médiation foncière
Insécurité / Naissance de groupes armes/nouvelles rébellion dans les zones prioritaires de ISSSS	<ul style="list-style-type: none"> Définir des plans B /Zones d'intervention B / Partenariat avec les organisations locales
Arrêt du processus de la réforme foncière par le calendrier électoral	<ul style="list-style-type: none"> Se focaliser sur des pilotes et mettre en place un cadre d'évaluation et suivi
Manque de de fonds	<ul style="list-style-type: none"> Appui aux parties prenantes pour l'autonomisation Appui pour améliorer la transparence foncière et de gestion des institutions impliquées/investisseurs/concessionnaires dans le projet. Mobilisation des fonds au niveau pays
Absence des données techniques, juridiques et superficielles des concessions	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un système de collecte des données et un système de transparence dans l'administration foncière Développement des capacités au sein de la CONAREF, Administration foncière et institution académique et des corps professionnels Elaborer un curriculum de formation académique sur les outils de GLTN

9. MATRICE DES OBJECTIFS / COMPOSANTES DU PLAN D'ACTION

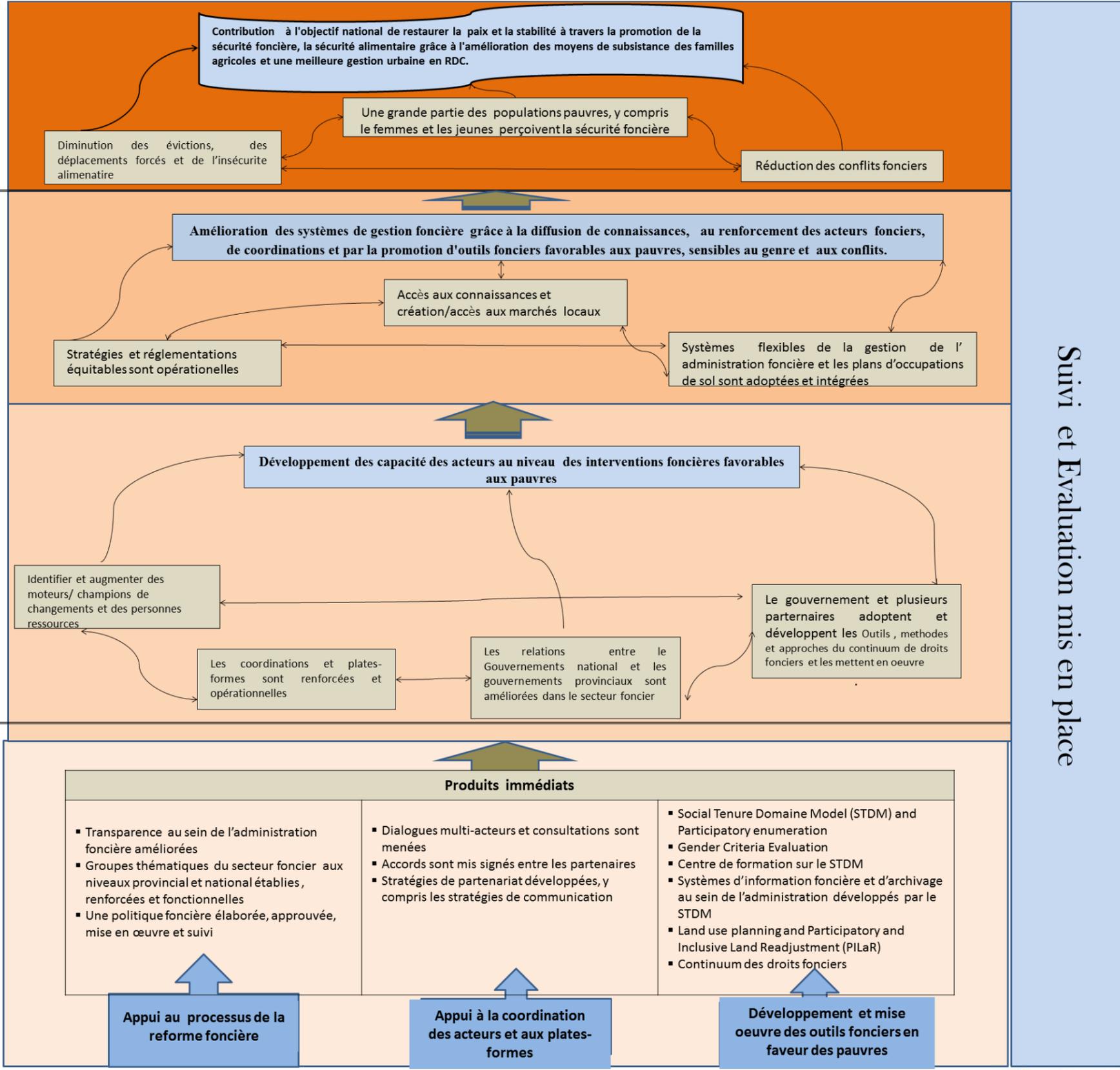
PROGRES DE L'IMPACT

IMPACT

Resultats à Long-Term e

Resultats intermédiaires

Interventions de GLTN



Suivi et Evaluation mis en place

10. CADRE LOGIQUE

Impact final visé:

Contribuer à l'objectif national de restaurer la paix et la stabilité à travers la promotion de la sécurité foncière, la sécurité alimentaire grâce à l'amélioration des moyens de subsistance des familles agricoles et une meilleure gestion urbaine en RDC.

Indicateur d'impact : Pourcentage des terres urbaines et rurales sécurisées sous régimes d'une législation foncière pro-pauvre augmente en 3 ans de 3% par rapport aux données de référence de 2015.

Objectif du Programme:

Améliorer des systèmes de gestion foncière grâce à la diffusion de connaissances, au renforcement des acteurs fonciers et de coordinations et par la promotion d'outils fonciers favorables aux pauvres, sensibles au genre et aux conflits.

Indicateur clé : Des lois et texte réglementaires issues de la politique foncière pro-pauvre votés, promulgués et mis en œuvre.

Objectif du Programme	Améliorer des systèmes de gestion foncière grâce à la diffusion de connaissances, au renforcement des acteurs fonciers et de coordinations et par la promotion d'outils fonciers favorables aux pauvres, sensibles au genre et aux conflits.							
Résultats / Réalisations / Activités	Indicateurs (ventilés par sexe et par âge, si possible)	Baselines (2015)	Progrès attendus 2017	Cibles /parties prenantes (2017)	Mécanisme de suivi/ Sources d'infos / Données	Méthodes de collecte de données (enquêtes / interviews / révisions de documents / observations)	Fréquence et personnes responsables (collecte et analyse)	Hypothèses clés
Axe d'intervention n°1 : Réforme foncière , partage de connaissances et partenariat								
Résultat 1: Une politique foncière pro -pauvres à grande échelle est élaborée	<p>Nombre de lois et textes réglementaires de politiques foncières pro- pauvres votés et promulgués, mis en œuvre et suivi (Ministres, Primatures, parlement-sénat, gouvernement provinciaux, parlements provinciaux)</p> <p>Nombre des organisations locales, des jeunes et des femmes impliquées dans le processus d'élaboration de la politique foncière pro -pauvres à grande échelle</p>	LGAF, Voir résultats de l'étude sectorielle sur le foncier, plateformes de société civile, Centre de coordination foncière, CONAREF	Au moins une loi /textes réglementaires élaborés	Gouvernement, Concessionnaires, communautés, Administration foncière, Inspections de l'agriculture, chefs coutumiers, églises, administration territoriale, Structures locales de médiation, cours et tribunaux, députés provinciaux et nationaux, organisations de la société civile et organisations paysannes	<p>Rapports de projets,</p> <p>Rapports de formation, des missions</p> <p>Sites Web</p> <p>Rapport d'évaluation externe</p>	Examens de documents, Observations, Entretiens, Enquêtes	<p>Annuellement;</p> <p>Staff du Secrétariat GLTN Staff UN-Habitat (HQ, ROAF, RDC)</p> <p>Principaux partenaires en RDC</p> <p>Gouvernement (MINAFF/ gouvernements provinciaux)</p> <p>Administration foncière</p> <p>Société civile</p> <p>FIDA FAO RRI, AJWS</p>	<p>Participation active et continue au processus de la réforme et le développement des outils fonciers en faveur des Pauvres</p> <p>Bon cycle d'apprentissage et de la pratique intégrée au cours de toutes les étapes de la réforme foncière et de développement des outils</p>

Axe d'intervention n° 2 : Appui aux coordinations multi-acteurs et capitalisation d'expériences foncières en RDC								
<p>Résultat 2:</p> <p>Les synergies (plates formes) et coordination des actions multi-acteurs du secteur foncier sont appuyées</p>	<p>Existence d'un groupe travail de partenaires techniques et financiers au niveau national</p> <p>Existence de coordinations ou de groupes thématiques au niveau national ou provincial</p> <p>Nombre de partenaires et acteurs fonciers soutenant activement la mise en œuvre de la politique foncière nationale</p> <p>Augmentation des ressources mobilisées pour soutenir les interventions foncières favorables aux pauvres</p> <p>Nombre d'interventions foncières favorables aux pauvres influencés par des acteurs /agents de changement à grande échelle</p>	Idem	<p>Des synergies (plates formes) et coordination des actions multi-acteurs du secteur foncier actives sur le terrain</p>	<p>Gouvernement, Concessionnaires, communautés, Administration foncière, Inspections de l'agriculture, chefs coutumiers, églises, administration territoriale, Structures locales de médiation, cours et tribunaux, députés provinciaux et nationaux, organisations de la société civile et organisations paysannes</p>	<p>Rapports du Ministère des affaires foncières</p> <p>Rapports de la CONAR EF</p> <p>Rapports de partenaires</p> <p>Rapports de projets</p> <p>Site web Rapport d'évaluation externe</p>	<p>Examens de documents, Observations, Entretiens, Enquêtes</p>	<p>Annuellement;</p> <p>Staff du Secrétariat GLTN Staff UN-Habitat (HQ, ROAF, RDC)</p> <p>Principaux partenaires en RDC</p> <p>Gouvernement (MINAFF/ gouvernements provinciaux)</p> <p>Administration foncière</p> <p>Société civile</p> <p>FIDA FAO RRI, AJWS</p>	<p>Engagement et soutien des acteurs fonciers au cours de toutes les étapes de renforcement de capacités et de mise en œuvre du programme</p>
Axe d'intervention n°3 : Test et développement des outils fonciers pro-pauvres								
<p>Résultat 3:</p> <p>Des outils de gestion foncière pro-pauvres et sensible au genre opérationnels (développés, mis en œuvre, évalués et diffusés) à l'échelle locale et provinciale et nationale</p>	<p>Nombre d'intervenants fonciers engagés pour contribuer activement à l'amélioration du secteur des terres</p> <p>Nombre de praticiens fonciers formes et participent aux activités d'apprentissage / échanges d'expérience sur les approches et méthode du continuum des droits</p>	Idem	<p>Des d'intervenants fonciers engagés pour contribuer activement à l'amélioration du secteur des terres</p>	<p>Gouvernement, Concessionnaires, communautés, Administration foncière, Inspections de l'agriculture, chefs coutumiers, églises, administration territoriale, Structures locales de médiation,</p>	<p>Rapports du Ministère des affaires foncières</p> <p>Rapports de la CONAR EF</p> <p>Rapports</p>	<p>Examens de documents, Observations, Entretiens, Enquêtes</p>	<p>Annuellement;</p> <p>Staff du Secrétariat GLTN Staff UN-Habitat (HQ, ROAF, RDC)</p> <p>Principaux partenaires en RDC</p> <p>Gouvernement (MINAFF/ gouvernements provinciaux)</p> <p>Administration foncière</p>	<p>Poursuite du soutien et de la confiance des acteurs de changement à GLTN soutenus partenariat multipartite et le travail de la plateforme</p>

	<p>fonciers</p> <p>Nombre de partenaires ciblés avec des connaissances et des compétences à mettre en œuvre outils, méthodes et approches du continuum des droits fonciers</p> <p>Nombre d'autorités nationales, provinciales et locales s'approprient et diffusent les outils, méthodes et approches du continuum des droits fonciers</p> <p>Nombre de provinces avec la base de données de médiation foncière</p> <p>Nombre d'organisations qui ont intégré l'approche de médiation foncière dans leurs programmes d'intervention humanitaire</p>			<p>cours et tribunaux, députés provinciaux et nationaux, organisations de la société civile et organisations paysannes</p>	<p>de partenaires</p> <p>Rapports de projets</p> <p>Site web Rapport d'évaluation externe</p>		<p>Société civile</p> <p>FIDA FAO RRI, AJWS</p>	
--	---	--	--	--	---	--	---	--

11. MIS EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

Résultats	Activités	Période			Parténaires
		2015	2016	2017	
Une politique foncière pro-pauvres à grande échelle est élaborée	Etude sur la revue sectorielle du foncier en RDC				Ministère des Affaires foncières, Ministère de l'agriculture, Ministère de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat, CONAREF, Provincial Government and land administration, World Bank, Civil society Platform (CACO), AJWS, RRI, PNUD, SDC, WWF, WCS, ANATC, Hollande, Union Européenne, UN-Habitat,
	Dialogues multi-acteurs au niveau provincial et national				
	Développement de capacités de CONAREF / groupes thématiques de la reformes foncières au niveau provincial et national				
	Développement de capacités de Commission nationale de la médiation foncière				
Les synergies et coordination des actions multi-acteurs du secteur foncier sont appuyées	Appui aux mécanismes de communication et de plaidoyer de la société civile et aux médias				Ministère des Affaires foncières, Ministère de l'agriculture, Ministère de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat, UN-Habitat, Union Européenne, Banque mondiale, UN-Habitat, ILC, RRI, AJWS
	Développement du guide / stratégies de partenariat (HLP working group/ documentation de l'expérience de Luhonga)				
	Facilitation de la coordination des partenaires techniques et financiers				
	Appui à la coordination sectorielle du foncier au niveau provincial et national gouvernement				
	Elaboration et impression du Guide de formation sur la médiation foncière				
Des outils de gestion foncière pro-pauvres et sensible au genre développés, mis en œuvre, évalués et diffusés au niveau local, provincial et national	Participatory enumeration and Social Tenure Domain Model (STDM)				Ministère des Affaires foncières, Ministère de l'agriculture, Ministère de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat, CONAREF, Provincial Government and land administration, Societe civile, IFAD, Université Chrétienne Bilingue du Congo (UCBC) / Beni, UN-Habitat
	Land use planning and Participatory and Inclusive Land Readjustment (PILaR)				
	Gender Criteria Evaluation				
	Transparency in land administration				
	Traduction, impression et diffusion de l'étude sur les femmes et l'accès à la terre				
	Appui à l'archivage du système d'information, d'enregistrement				
	Documenter et diffuser les leçons apprises et de l'expérience				
	Appui à la domestication par la RDC des outils foncières adoptés par la conférence international de Grands lacs sur les droits de personnes de retour et des déplacés				
	Voyages d'études et d'échanges (national et international)				
Centre de formation STDM					

Ce plan de Plan d'Action va se matérialiser au travers l'accord interne entre Bureau Régional de l'Afrique (ROAF) de UN-Habitat et GLTN, et d'autres accords avec les autres acteurs identifiés au niveau local, provincial et national. En vue d'accroître ses capacités d'intervention au niveau du pays, GLTN recrutera des staffs nationaux en temps plein.

Le système de suivi et évaluation de programmes/ projets, au niveau des pays, existe déjà au sein de GLTN mais il sera adapté aux réalités et projets existants en tenant compte des réformes en cours.

11. BUDGET (en USD)

Interventions principales	2015 (Oct-Dec)	2016	2017	TOTAL (en USD)
1. Une politique foncière pro - pauvres à grande échelle est élaborée	20.000	A pourvoir	A pourvoir	20.000
2. Les synergies et coordination des actions multi-acteurs du secteur foncier sont appuyées	40.000	-	-	40.000
3. Des outils de gestion foncière pro-pauvres et sensible au genre opérationnels testés, , mis en œuvre, évalués et diffusés au niveau local, provincial et national	80.282,13	-	-	80.283,13
4. Staff in-country	40.000	-	-	40.000
5. Equipement	3000	-	-	3000
6. In –country mission staff & international travel	9.000	-	-	9.000
7. Consultant	20.000	-	-	20.000
8. Coût de service partagé avec UN-Habitat /RDC	3.000			3.000
TOTAL (en USD)	215.282,13	A pourvoir	A pourvoir	215.282,13

BIBLIOGRAPHIE

Alphonse Maindo , Moyens de subsistance durables et tenure en République Démocratique du Congo, RRI, 2013.

Banque Mondiale, Amélioration de la gouvernance du secteur foncier en République Démocratique du Congo, La mise en œuvre du cadre d'évaluation de la gouvernance foncière (CAGF), Février 2013.

BUCHALIMWE MARARO Stanislas , Pouvoirs, Élevage Bovin et la Question Foncière au Nord Kivu, Anvers, 2001.

Bulletin Officiel du Congo Belge, 1928, PP 830-870 ; CNKi, Rapport Décennal et Rapport Bilan 1936, Bruxelles, 1937

Cabinet du Président Régional du MPR et Gouverneur de Région, Lettre n°01/783/GAB/PR-MPR/GR-NK/88, du 23 Décembre 1988.

Centre d'Etudes, Documentation et Animation Civique (CEDAC) , Etude sur la gestion des ressources naturelles en RDC, Cas de la province du Sud-Kivu, Janvier 2009.

Christol Paluku M., Etude pour la mise en œuvre d'un projet pilote de sécurisation foncière dans les groupements de Batangi - Mbau et Baswagha - Madiwe, Territoire de Beni, 2014.

Circonscriptions foncière de Masisi- Walikale et de Rutshuru, 'Registre Journal' des bureaux d'enregistrement et des 'Plan Cadastral', Mars 2013.

CNKi, Rapport Décennal et Rapport Bilan 1936, Bruxelles, 1937.

CNKi, Deuxième Rapport décennal (1936-1946), Bruxelles, 1947, Pp 8-11.B.O. 1928, I, pp. 838-870.

CODELT, Stratégie nationale d'engagement pour une gouvernance foncière en faveur des pauvres en République Démocratique du Congo, Programme d'action 2013 – 2015, Don ILC NES 1209,

Constitution de la République démocratique du Congo de 2006.

Directives volontaires pour une gouvernance responsables des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire.

DRAFT GREAT LAKES UNCTS' REGIONAL STRATEGY PAPER, In support to the implementation of the Peace, Security and Cooperation Framework for the Democratic Republic of Congo and the region. Prepared for the Resident Coordinators meeting on 24 June in Madagascar .

Inspecteurs Provincial de l'agriculture, Peche et elevage du Nord Kivu, Plantations et fermes arianisées Mai 2011 (draft)

GLTN (2015), A Guide to the Youth Responsiveness Criteria to Land tool (Draft)

Juliette Syn & Christol Paluku M., Improving women's access to land in Eastern Democratic Republic of Congo: Some emerging opportunities and challenges, UN-Habitat/GLTN, Report 4 /2015.

FAO, La République démocratique du Congo et la FAO Renforcer la résilience et la sécurité alimentaire durable, Juin 2015. Voir <http://www.fao.org/3/a-ax523f.pdf>

FOPAC, Rapport de l'atelier multi acteurs d'analyse diagnostique de la filière maïs en Territoire de Rutshuru, Juin 2013.

Loi foncière du 20 juillet 1973

Mathijs van Leeuwen and Gemma van der Haar, La gouvernance foncière comme un moyen de renforcement de l'État au niveau local dans l'Est de la RDC, publication occasionnelle #7, 2014.

Ministère de l'agriculture et du développement rural(201), Stratégie sectorielle de l'agriculture et du développement rurale , Kinshasa.

Ministère des Affaires foncières, Atelier National de la Réforme foncière, Rapport, Kinshasa du 19 au 21 juillet 2012.

Ministère des Affaires foncières, Réforme foncière, Document de programmation, 2013.

Ministère de L'agriculture et du Développement Rural, Plan National d'investissement Agricole, 2013 – 2020, Kinshasa, Septembre 2013.

Ministère des Affaires foncières, Rapport de l'atelier d'évaluation du processus de mise en œuvre de la réforme foncière en RDC, du 12 au 13 Juin 2015, Kinshasa, Centre Catholique CARITAS.

Nord Kivu, Ministère Provincial des Affaires foncières, Urbanisme, Habitat, Transport et Communications, Rapport relatif au conflit opposant certains membres des communautés locales (agriculteurs) aux nouveaux concessionnaires-éleveurs autour des concessions appartenant à la succession Mwenenge Afamasa en Territoire de Rutshuru et de Masisi, Goma, Juillet 2014.

Paul de Wit, Planification et zonage de l'utilisation des terres, classification, inventaire et utilisation de l'information: impact sur les droits communautaires, Étude de référence sur la tenure en RDC, RRI, Décembre 2013.

Paul V. De Wit Land Program UN-Habitat , Democratic Republic of Congo, Program Evaluation, Report, 2014.

Paul Mathieu ; P.J. Laurent, A. Mafikiri Tsongo , S. Mugangu, Cohabitations imposées et tensions politiques au Nord Kivu ; 1939-1994 : une trajectoire conflictuelle, in Cahiers Africains n°39-40, 1999.

Paul Mathieu et A. Mafikiri Tsongo, Enjeux fonciers, déplacements de population et escalade conflictuelle (1930-1995), in Cahiers Africains n°39-40, 1999.

Pierre- Joseph Laurent, Déstabilisation des paysanneries du Nord Kivu : migrations, démocratisation et tenures, in Cahiers Africains n°39-40, 1999.

Rene Oyono, René Oyono, Décentralisations, régimes de tenure et droits communautaires en RD Congo. Corrélations, Etude de référence sur la tenure , RRI, 2014.

UN-Habitat, Entretiens conduits auprès les membres de la coordination foncière locale de Kitshanga , Mars- Avril 2015.

UN-Habitat, Termes de référence des consultations sur les concessions dans le Territoire de Kalehe, Mai 2015.

UN-Habitat, Typologie de conflits fonciers, Février 2013 (draft).

UN -Habitat, PNUD, FAO, UNFPA, HCR, UNICEF, PAM, Rapport de la mission d'évaluation inter agences dans les zones de retour du Territoire de Rutshuru, groupement de Kisigari, Goma, Mars 2015.

United Nations, Economic and social Council, Economic Commission for Africa, Cadstre in the Democratic Republic of Congo and cadastral and terrestrial integrated systems, 23 November 1998.

«Registre Journal » des bureaux d'enregistrement et des «Plan Cadastral», Circonscriptions foncière de Masisi- Walikale et de Rutshuru, Mars 2013.

Séverin Mugangu Matabaro, La tenure foncière coutumière en République Démocratique du Congo : Etat des lieux et perspectives pour la réforme de la législation, Étude de référence sur la tenure en RDC. Note de Politique foncière, RRI, Septembres 2014.

Stratégie-cadre nationale REDD+ de la République Démocratique du Congo, version 3, 2012.

Stratégie Provinciale et Plan d'Action de Stabilisation pour la Province du Nord-Kivu, Février 2015

Stratégie Provinciale et Plan d'Action de Stabilisation pour la Province du Sud Kivu, Février 2015

Stratégie-cadre nationale REDD+ de la République Démocratique du Congo, version 3, 2012.

Thierry Vircoulon et Florence Liégeois, Inventer une politique publique dans un État failli Le défi de la sécurisation des droits fonciers dans l'Est du Congo. Avril 2012.

Website

http://radiookapi.net/economie/2015/05/12/rdc-la-banque-mondiale-promet-daccompagner-le-gouvernement-dans-le-secteur-agricole/?utm_source=feednanga.com&utm_medium=referral&utm_campaign=Feednanga%20-%20Most%20shared%20links , consulté le 13 Juin 2015.

http://www.cd.undp.org/content/dam/dem_rep_congo/docs/pressrelease/UNDP-CD-CP-Atelier%20Am%C3%A9nagement%20du%20territoire-24-juin-2015.pdf, consulte le 7 juillet 2015

http://www.memoireonline.com/11/13/8087/m_Portee-et-limite-des-mecanismes-juridiques-sur-la-reliance-de-l-agriculture-en-droit-positif-congol0.html

<http://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/noteafriquevircouloncomplet.pdf>, consulté le 3 juillet 2015